

**COMMUNE DE CHANGEY**

**HAUTE- MARNE**

**Enquête Publique  
Rapport du Commissaire Enquêteur**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT  
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ETABLI PAR LA  
COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE  
CHANGEY 52360**

**Donneur d'ordre**

**Conseil Départemental de la HAUTE-MARNE  
Représenté par son Président  
Monsieur Nicolas LACROIX**

**Dossier : E 19000014/51**

**Du 31/05/19 au 29/06/19**

## SOMMAIRE :

### 1/ RAPPORT D'ENQUETE

#### **Chapitre 1- L'ENQUETE PUBLIQUE**

**Page 1**

- 1/1- Objet de l'Enquête publique
- 1/2- Cadre Juridique
- 1/3- Composition du dossier

#### **Chapitre 2- ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**Page 1**

- 2/1- Références d'application
- 2/2- Durée de l'enquête
- 2/3- Publicité
- 2/4- Information du Public
- 2/5- Registre d'enquête
- 2/6- Contact préalable
- 2/7- Visite des lieux

#### **Chapitre 3- DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**Page 4**

- 3/1- Permanence du commissaire enquêteur
- 3/2- Assistance technique lors de permanences
- 3/3- Réunion de synthèse avec le maître d'ouvrage
- 3/4- Déroulement de l'enquête

#### **Chapitre 4- RESUME DU PROJET SOUMIS A ENQUETE**

**Page 5**

- 4/1- Les raisons de l'aménagement foncier
- 4/2- La conception du projet
- 4/3- Le périmètre de l'AFAF
- 4/4- La concertation préalable
- 4/5- Le projet de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier
  - 4/5-1- Le projet du nouveau parcellaire
  - 4/5- 2- Le programme de travaux connexes
- 4/6- Les effets cumulés du projet avec les autres projets connus
- 4/7- Comptabilité du projet avec les plans programmes
- 4/8- l'avis de la MRAE en matière d'environnement

- 5/1- La participation du Public
- 5/2- Le recensement des observations
- 5/3- Le Procès Verbal de synthèse des observations
- 5/4- Le mémoire de réponse du maître d'ouvrage

- 6/1- Les observations transcrites au Registre
- 6/2- Les demandes d'informations formulées oralement
- 6/3- Les demandes d'informations formulées sur Internet

**Annexes au rapport d'enquête**

- Annexe 0 Délibération du Conseil municipal du 19/04/2019
- Annexe 1 Désignation du commissaire enquêteur
- Annexe 2 Arrêté d'ouverture d'enquête
- Annexe 3 Avis d'enquête publique
- Annexe 4 lettre adressée à chaque propriétaire les informant des modalités d'enquête
- Annexe 5 Annonces légales parues dans la presse
- Annexe 6 Carte du périmètre d'AFAF
- Annexe 7 Etat statistique avant et après projet
- Annexe 8 Cartes d'assemblage avant projet
- Annexe 9 Cartes d'assemblage après projet
- Annexe 10 Cartes d'assemblage des travaux connexes
- Annexe 11 Mémoire de réponse du Conseil Départemental

**CONCLUSION ET AVIS D'ENQUETE**

- Sur le déroulement de l'enquête publique
- Sur le dossier d'enquête
- Sur les interventions du public
- Sur le projet soumis à enquête
- Sur les modalités de prises en possession
- Conclusion générale

## Chapitre 1- L'ENQUETE PUBLIQUE

### 1/1- Objet de l'Enquête publique

L'enquête publique concerne le projet d'aménagement foncier et forestier sur le territoire de la commune de Changey pour une superficie de 494,10 ha avec extension sur les territoires des communes :

Charmes	pour	13ha 60
Rolampont	pour	5ha 80
Dampierre	pour	3ha 40
Neuilly L'Evêque	pour	6 ha 90

### 1/2- Cadre Juridique

L'enquête publique est prescrite selon l'article R 123-9 Code Rural.

Elle est régie conformément aux articles R123-23 du Code de l'Environnement et aux articles R123-10 à R123-12 DU Code Rural

### 1/3- Composition du dossier

Le dossier constitué en format papier conformément au titre du Code de l'Environnement comprend les pièces suivantes :

- Le procès verbal de la réunion de la CCAF du 27/11/2018
- La délibération du Conseil municipal de Changey en date du 18 avril 2019 concernant la procédure d'aménagement foncier de la commune.

[Annexe 0](#)

- Une note non technique du projet d'aménagement foncier
- Un mémoire technique détaillant de façon statistique les évolutions proposées par le projet
- Les plans relatifs à la nouvelle organisation du territoire et à la distribution parcellaire
- Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles attribuées à chaque propriétaire avec celles des terrains lui appartenant (projet de procès-verbal de l'opération d'AFAF)
- Le programme des travaux connexes et la répartition de sa prise en charge.
- L'Etude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique.
- Le mémoire explicatif de l'aménagement proposé du Cabinet Jean Pierre CARDINAL :  
Géomètre- Expert
- L'avis formulé par la MRAE et son mémoire de réponse

## Chapitre 2- ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 2/1- Références d'application

Décision E/19000014/51 du 31/01/2019 de Monsieur le Vice-président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne Mr Antoine DURUP de BALEINE me désignant en qualité de commissaire enquêteur au titre de cette enquête

[Annexe 1](#)

Arrêté du 23/04/2019 du Conseil départemental de Haute-Marne prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier agricole sur la commune de Changey avec extension sur les communes de Charme, Charmoilles, Dampierre et Neuilly L'Evêque.

[Annexe 2](#)

### 2/2- Durée de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du vendredi 31 mai 2019 au samedi 29 juin inclus soit une durée de 30 jours.

### 2/3- Publicité

Par affichage de l'avis d'enquête,  
Sur les emplacements prévus aux actes administratifs en mairie de Changey et dans les communes concernées par l'extension.

#### *Affichage*

Ces affichages ont été contrôlés par le commissaire enquêteur lors des permanences

[Annexe 3](#)

Par lettre recommandée adressée le 13 mai 2019 par la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire, service agriculture, aménagement foncier et sylvicole de Haute Marne à tous les propriétaires et ayants droit concernés par l'AFAF de Changey.

[Annexe 4](#)

#### *Par voie de presse*

Dans les journaux « La Voix de la Haute-Marne » et « Le Journal de la Haute Marne »

#### La Voix de la Haute-Marne

Le vendredi 10 mai 2019 [Annexe 5 A](#)

Le vendredi 07 juin 2019 [Annexe 5 B](#)

#### Le Journal de la Haute Marne

Le mardi 14 mai 2019 [Annexe 5 C](#)

Le mardi 04 juin 2019 [Annexe 5 D](#)

### 2/4- Information du Public

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public en mairie de Changey aux jours et heures habituelles d'ouverture exceptionnels au public fixés pour l'enquête du vendredi 31 mai 2019 et jusqu'au samedi 29 juin 2019 à 12 h, tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf les dimanches et jours fériés selon l'affichage « Avis d'Enquête Publique » et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les propriétaires et exploitants disposaient en mairie de Changey des documents techniques leur permettant d'être informés sur l'implantation de nouvelles parcelles, sur les apports et les acquisitions de terrains.

A savoir :

Le tableau comparatif des apports et des attributions

Le tableau d'assemblage de l'ancien parcellaire

Le tableau d'assemblage du nouveau parcellaire

Section cadastrale de chaque commune

### 2/5- Registre d'enquête

Le 31 mai 2019, le registre d'enquête m'a été remis par Mr Jean Jules Joly, mon correspondant représentant de la Direction de l'environnement et ingénierie du Département de la Haute Marne lors de cette enquête a été ouvert, côté, paraphé par mes soins.

Ce registre a été mis à disposition du public en mairie de Changey pendant toute la durée de l'enquête. Ce registre a été clos le 29 juin 2019 par le commissaire enquêteur .

### 2/6- Contact préalable

Une réunion a eu lieu à la mairie de Changey le lundi 29 avril 2019.

Assistaient à cette réunion :

Mr Jean Pierre MARECHAL	Maire de la commune de CHANGEY
Mr Jean Pierre CARDINAL	Géomètre Expert
Mr Jérôme POINSEL	Géomètre (Cabinet Cardinal)
Monsieur Jean Jules JOLY	Direction de l'environnement (cité ci-dessus)
Monsieur Christophe DEVIN	Direction de l'environnement
Monsieur Philippe BONNEVAUX	Commissaire Enquêteur

Le projet soumis à enquête publique a été présenté et il a été répondu aux demandes d'informations du commissaire sur certains points du dossier :

Il a été décidé ensuite :

Des dates de début et de fin d'enquête

Du lieu et dates des permanences

De l'envoi du projet d'arrêté de mise en enquête

Des formalités relatives au registre d'enquête (ouverture, signature, site internet etc...)

### 2/7- Visite des lieux

Une visite rapide et partielle a eu lieu à l'issue de cette réunion en présence de Mr DEVIN et Mr JOLY de la Direction de l'environnement et du commissaire enquêteur principalement aux abords des chemins concernés par les travaux connexes sans pouvoir constater les bornages.

J'ai pu me rendre compte partiellement du quadrillage parcellaire, du nombre de haies existantes et à créer .

## Chapitre 3- DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 3/1- Permanence du commissaire enquêteur

Les permanences ont été fixées aux dates et horaires suivants :

En mairie de Changey

Vendredi 31 mai 2019 de 09 heures à 12 heures

Mercredi 19 juin 2019 de 14 heures à 17 heures

Samedi 29 juin 2019 de 09 heures à 12 heures

### 3/2- Assistance technique lors de permanences :

Pendant les permanences j'ai bénéficié de l'assistance technique de :

Mr Jean Pierre CARDINAL	Géomètre Expert	le 31 05 19 le 19 06 19 et le 29 06 2019
Monsieur Jean Jules JOLY	Direction de l'environnement	le 31 05 19 et le 19 06 19 et le 29 06 2019
Monsieur Christophe DEVIN	Direction de l'environnement	le 19 juin 2019

Que je remercie pour la bonne connaissance technique du dossier et pour les apports donnés lors de permanences ce qui a permis aux propriétaires d'une part d'obtenir toutes les informations souhaitées et d'autre part, de disposer de toutes les précisions utiles pour la formulation de leur intervention avant transcription au registre.

### 3/3- Réunion de synthèse avec le maître d'ouvrage :

Cette réunion a eu lieu le 05 Juillet 2019 dans les locaux de la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire, service agriculture, aménagement foncier et sylvicole de Haute-Marne, Etage 4, 4 cours Marcel BARON 52000 CHAUMONT

### 3/4- Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles.

Le public a eu toute possibilité pour s'exprimer, s'entretenir avec les technicien Géomètre et le commissaire enquêteur en toute liberté

## Chapitre 4- RESUME DU PROJET SOUMIS A ENQUETE

### 4/1- Les raisons de l'aménagement foncier :

La commune de Changey située à 10 km au Nord Est de LANGRES (52360) est l'une des rares communes à ne pas avoir été remembrée dans le cadre de la construction de l'Autoroute A31 dans les années 1980. Cette commune s'étend sur 6,7 km<sup>2</sup> et compte 310 habitants.

Ce qui caractérise le commune est qu'il existe un « vieux village » au centre du finage et un « hameau » qui se trouve en bordure du lac de Charmes où habite environ la moitié des habitants. Les constructions au bord du lac étaient initialement à usage pour les pêcheurs vers les années 1960-1970, elles sont devenues au fil du temps des résidences principales dans un cadre qui est remarquable.

### Annexe 6

### 4/2- La conception du projet

#### *Historique rapide :*

Le projet résulte de différents choix, de mesures prises dès la conception du projet et d'adaptations faites au cours de la procédure engagée depuis la délibération du conseil municipal du 18 juillet 2008, à laquelle le Conseil Général de Haute Marne a donné suite en demandant la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier.

Etude menée en 2011 portant sur les volets foncier, agricole, et environnemental.

Cette étude signalait le fort émiettement du parcellaire la fois dans les zones agricoles, dans les secteurs boisés, autour du village... Le parcellaire agricole présente des ilots assez vastes suite à des échanges de cultures, susceptibles d'être remis au gré des successions.

Suite à cette étude la CCAF de Changey dans sa séance du 21 septembre 2012 décide la réalisation de cette opération.

Le Conseil Général ordonne cet Aménagement Foncier Agricole le 19 septembre 2014 suite à un arrêté préfectoral du 07 juillet 2014.

Afin de conduire le projet la commune se fait assister en 2015 par Mr Jean Pierre GARDINAL, Géomètre-Expert dont le Cabinet est basé à Langres pour établir le classement en valeur de productivité des sols.

Le cabinet organise le travail avec la commission CCAF de Changey en sous groupe, puis à une consultation publique en 2016, il réalise et présente entre février 2017 à juillet 2018 un avant-projet parcellaire proposé en consultation locale en aout 2018.

Après cette consultation de l'avant-projet les propriétaires fonciers et exploitants, le groupe de travail de la CCAF tient compte des observations formulées pour établir la projet parcellaire accompagné du programme de travaux connexes sur lesquels nous reviendrons plus avant.

L'étude fut présentée et approuvée par la CCAF le 27 novembre 2018.

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime dans ses articles L-123-4-à R 123-12,

Le projet d'AFAF établi par la CCAF de Changey est soumis à enquête publique.

#### 4/3- Le périmètre de l'AFAF

Comme précisé dans l'étude préalable réalisée en 2012 par le cabinet ADT, bien que sur une partie des terres agricoles les exploitants aient réalisé des échanges importants, il est nécessaire de les régulariser.

La surface concernée par l'aménagement foncier porte sur 524 ha

Le périmètre de l'AFAFE (Données du Géomètre en date du 29 avril 2019) recouvre 494 ha 10 pour

Changey avec extension sur les territoires des communes :

Charmes	pour 13ha 64
Rolampont	pour 5 ha 80
Dampierre	pour 3ha 40
Neuilly L'Evêque	pour 6ha 90

Le nombre de parcelles d'apports à ce jour est 1683, après l'AFAF il ne restera que 302 parcelles d'attribution soit 5 fois moins

#### [Annexe 7](#)

#### 4/4- La concertation préalable

Conformément à l'article L123-21 du code rural de l'aménagement foncier agricole et forestier doit permettre une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées.

Il a principalement pour but d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui lui sont soumis par la constitution d'exploitations rurales d'un seul tenant ou à grandes parcelles groupées.

Il doit également avoir pour objet l'aménagement rural par la réalisation de travaux appropriés.

Il résulte d'une concertation entre le géomètre et la sous-commission, réunissant les exploitants et les propriétaires.

Après le classement des parcelles et en fonction des souhaits et des apports de chaque propriétaire, le géomètre de manière progressive, a dessiné le nouveau parcellaire en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Ces éléments furent validés et approuvés par la commission d'Aménagement Foncier de Changey le 27 novembre 2018.

#### 4/5- Le projet de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier

##### 4/5-1- Le projet du nouveau parcellaire

	Avant AFAF	Après AFAF
Surface cadastrale du périmètre (hors voirie communale, fossés, rivière)	523,84 ha	523,84 ha
Nombre de parcelles (dont voirie)	1683	302
Taille moyenne des parcelles	0,3113 ha	1.7335 ha
Nombre moyen de parcelles par compte	9,96	1,78

Le nombre de parcelles est divisé par 5,6 et l'augmentation de leur taille l'est par un facteur identique  
Voir les tableaux d'assemblage

Annexe 8

Annexe 9

Annexe 10

##### 4/5-2- Le programme de travaux connexes

A été établi dans l'objectif de permettre l'exploitation de nouvelles parcelles et de préserver selon les recommandations de la MRAE les milieux naturels présentant les enjeux les plus importants.

Il y aura peu d'impact et de conséquences sur l'environnement avec la conservation de quelques bois, vergers. Il convient de souligner que des pertes liées au défrichement effectués pour la création du chemin de contournement est possible et qu'il conviendra de veiller à ce que la compensation soit respectée pour ne pas porter atteinte à la biodiversité sur le territoire communal.

La structure du parcellaire étant globalement reconduite, et les principaux chemins conservés, le programme des travaux connexes est composé par :

- \*Une création d'un chemin avec empiérement (4m) sur 325 ml
- \*Une création d'un chemin avec empiérement (3m) sur 490 ml
- \*Des fossés à créer sur 330 ml
- \*Des fossés à reprofiler sur 200 ml
- \*La pose de buses circulaires (400mm) en têtes de ponts : 2 emplacements (50ml) et tampon.
- \*Un élagage de haies sur 120ml
- \*Une plantation de 2 rangées de haies en 5 emplacements sur 1040 ml

Un devis estimatif avec une proposition de répartition entre association foncière et commune est avancée et le conseil municipal devra se prononcer AVANT enquête sur le programme et les modifications

Thématique	Coût total HT	Association Foncière	Commune
Voirie	29200 Euros	13000 Euros	16200 Euros
Hydraulique	10360 Euros	5935 Euros	4425 Euros
Éléments naturels	23500 Euros	9000 Euros	14500 Euros
Total	63060 Euros	27935 Euros	35125 Euros

Le département soutient les travaux réalisés dans le cadre des premiers aménagements à hauteur de 100% selon le maire de la commune qui m'indique qu'une association foncière sera à créer à la fin des travaux

#### **4/6- Les effets cumulés du projet avec les autres projets connus**

Les travaux connexes de l'AFAF ne comportent pas de travaux hydrauliques importants (Pose de buses identifiant travaux connexes 302-303 ) pour permettre l'accès aux terrains en franchissant le fossé existant (302) et la pose de la buse (identifiant travaux connexes 303) à l'ouest du lotissement Quetemaine et une autre buse.

Les effets cumulés sont inexistants.

Il n'y aura pas de changement visant à modifier, à supprimer les mares existantes.

Il n'y aura pas de destruction d'habitats d'intérêts communautaire, ne provoquera pas de déboisement et n'aura que des effets très faibles sur le paysage.

#### **4/7- Comptabilité du projet avec les plans programmes**

Le projet est compatible avec :

Avec l'arrêté préfectoral définissant les prescriptions environnementales

Avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Changey

Avec le projet avec le SDAGE

Avec le projet et les réglementations liées aux captages

Avec le SRCE de Champagne-Ardenne (pas d'impact avec l'AFAF)

#### **4/8- l'Avis de la MRAE en matière d'environnement :**

L'avis sur l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Changey a été rendu par l'autorité environnementale en date du 05 avril 2019.

- l'état initial de l'environnement met bien en valeur les caractéristiques du territoire
- l'étude indique que l'ensemble des travaux seront réalisés sur le territoire de Changey et que le projet est compatible avec les documents d'urbanisme communaux en vigueur.
- l'étude indique que le projet est compatible avec le SDAGE et en cohérence avec le schéma régional écologique SRCE.

L'avis de l'autorité environnementale fait, toutefois, état de 2 recommandations :

**A Préciser les méthodes employées pour l'inventaire des chiroptères et évaluer leur pertinences au regard des résultats obtenus.**

**b Evaluer plus précisément l'impact de la modification parcellaire sur les haies existantes par l'inventaire des haies susceptibles d'être détruites suite à l'AFAF en justifiant la pertinence et la suffisance des mesures visant à compenser les impacts par la plantation de nouvelles haies.**

## Chapitre 5- RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 5/1- La participation du Public

La participation du public a été correcte , mais moyennement importante sur ce type d'enquête pendant toutes les permanences du commissaire enquêteur (24 observations notées, voir dans le Procès Verbal le détail)

Le public n'a que très peu consulté lors des permanences le dossier soumis à enquête à savoir : étude d'impact, travaux connexes, avis de l'autorité compétente, etc...

Le public s'est uniquement intéressé aux documents d'assemblages de l'ancien et nouveau parcellaire  
1 seule observation sur le site internet dédié.

### 5/2- Le recensement des observations

Sur les observations ci-après je ne ferai pas d'analyse au cas par cas pour ne pas « polluer » le travail de regroupement des parcelles, j'ai tenu compte de la particularité de la procédure de ce type d'enquête. Seuls la CCAF, les décideurs avec le géomètre qui disposent de toutes les potentialités prendront les meilleures décisions pour fixer le périmètre définitif.

Aux décideurs j'indique mes observations à prioriser sur les points suivant :

- Le regroupement des terres d'un même propriétaire, d'un exploitant au plus près des fermes.
- Le maintien des vergers exploités et clôturés, en conformité avec les prescriptions.
- Développer les dessertes et voirie figurant dans les travaux connexes pour permettre l'accès aux parcelles.
- Le maintien des parcelles isolées, s'il existe une perspective d'intégration dans un programme d'aménagement urbain en cohérence avec le PLU.

Il appartiendra à la Commission Communale de faire valoir à chaque observation, à chaque modification que l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt privé malgré les raisons qui pourront être invoquées.

J'estime que le dossier d'enquête était complet et conforme au code rural.

Il était explicite, précis, avec tous les détails rendant accessible sa bonne compréhension du public. L'étude préalable effectuée avec le cabinet CARDINAL (géomètre) mettait en évidence le morcellement des parcelles et le regroupement après le projet proposé (voir tableau ci-dessus)

**5/3- Le Procès Verbal de synthèse des observations (Voir ci-après pages vertes)**

Le procès-verbal de synthèse des observations, rédigé par la commissaire enquêteur a été remis le 05 juillet 2019 à 14 heures 30 lors d'une réunion avec Mr Jean-Jules JOLY de la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire, service agriculture, aménagement foncier et sylvicole de Haute Marne en indiquant qu'une réponse du maître d'ouvrage à ces observations devait être produite dans un délai de 15 jours.

Ce document était accompagné du registre d'enquête.

Sur les 24 observations recueillies aucune ne remettent en cause l'aménagement foncier sur la commune de Changey.

Les observations en nombre limitées traduisent un travail en amont de bonne qualité par la commission, par le cabinet du géomètre et par l'aide apportée par les services du Conseil Départemental.

Les observations de la part des propriétaires sont des reflexes patrimoniaux compréhensibles.

Il appartiendra à la commission communale d'aménagement foncier de répondre au cas par cas, le moment venu, aux observations formulées par les particuliers.

Quelques incompréhensions ont été néanmoins inscrites et figure dans le Procès Verbal de Synthèse.

Une attention particulière devra être apportée aux observations écrites : **5 – 6 – 10 et orale D**

**5/4- Le mémoire de réponse du maître d'ouvrage**

En réponse au procès-verbal de synthèse remis le 05 juillet 2019 en main propre lors de notre rendez-vous Mr Jean Jules JOLY représentant le Conseil départemental de Haute-Marne et par délégation déclare qu'en sa qualité de responsable du service agriculture , aménagement foncier et sylvicole, qu'il n'a pas à émettre d'observations sur le procès verbal remis.

Il convient de souligner que si dans une enquête classique de type urbanisme le procès verbal prend tout son sens car le maître d'ouvrage détenant le pouvoir de modification ou d'inflexion, tel n'est pas le cas dans une procédure d'aménagement foncier où la réponse aux observations portées appartient à la commission communale d'aménagement foncier de la commune seule compétente.

**Annexe 11**

## **Chapitre 6- LES INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### **Fréquentation du public lors des permanences**

**La fréquentation a été correcte suite à la bonne communication faite par le maire de la commune en amont mais pas importante.**

**J'ai pu recevoir dans de bonnes conditions les habitants de la commune .Chacun a pu s'exprimer oralement, ou formuler des remarques sur le registre d'enquête, en me communiquant des courriers annexés au registre d'enquête ou par des demandes de renseignements verbaux.**

**Le détail des 24 observations recueillies se décomposant comme suit :**

**15 Observations Ecrites figurant au registre (feuilles 1 à 13 + feuilles 16)**

**1 Observation sur le site internet (feuille 14)**

**8 Observations Orales (A à H) commentées dans la PV de synthèse**

**6/1- Interventions notées sur feuilles à part et intégrées au registre d'enquête.**

Les observations	Commissaire enquêteur
<p>Observation N° 1 page Feuillet 01 du registre Monsieur Stéphane GUIGNOT</p> <p><i>Demande d'empierrement du chemin rural Champis. A ce jour il n'est pas prévu de travaux (Identifiant 107 dans les travaux connexes)</i></p>	<p><b>A étudier en phase projet par la commission communale d'aménagement foncier.</b> Concerne également l'observation N°2</p>
<p>Observation N° 2 Feuillet 02 du registre Monsieur Mary et Nicole MAIRE</p> <p><i>Demande d'empierrement du chemin rural Champis A ce jour il n'est pas prévu de travaux (Identifiant 107 dans les travaux connexes)</i></p>	<p><b>A étudier en phase projet par la commission communale d'aménagement foncier.</b> Concerne également l'observation N°1</p>
<p>Observation N° 3 Feuillet 03 du registre Madame Paulette BROCHOT représentée par Monsieur Christophe JACQUOTIN</p> <p><i>Demande l'inversion de deux parcelles</i></p>	<p><b>Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier.</b></p>
<p>Observation N° 4 Feuillet 04 du registre Madame Jeannine RONSAIN représentée par Monsieur Gaétan FOUREL</p> <p><i>Augmentation d'une parcelle et diminution d'une autre en vue de conservation de bois La demande portant sur quelques ares</i></p>	<p><b>Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier</b></p>
<p>Observation N° 5 Feuillet 05 du registre Personne morale : GODLAND représentée par Mr Benoît LANDANGER</p> <p><i>Refus catégorique de la modification des parcelles situées face au lac.</i></p>	<p><b>La commission communale d'aménagement foncier devra porter une attention particulière à cette observation par une étude approfondie qui me semble en partie fondée afin d'éviter un long et coûteux épisode juridique.</b></p>
<p>Observation N° 6 Feuillet 06 du registre Mr Christophe MASSON [REDACTED]</p> <p><i>Demande de réduction de la parcelle 4 (Cf plan) Surface mineure</i></p>	<p><b>Accord donné par la commune (voir cachet sur le plan) dans le PV de synthèse) et accord donné par Mlle Virginie DAVELUY représentée par son père Mr Claude DAVELUY</b> <b>Voir la recommandation du Commissaire Enquêteur dans le Procès verbal de Synthèse sur cette observation N°6</b></p>
<p>Observation N° 7 Feuillet page 07 du registre Monsieur GODFROY-GAUTHIER Jean Michel [REDACTED]</p>	<p><b>Lettre datée du 24 06 2019 reçue par voie postale dans la même enveloppe que les observations 8 et 9.</b> <b>Voir commentaires dans le PV</b></p>
<p>Observation N° 8 Feuillet page 08 du registre Monsieur Jean RENAUD [REDACTED]</p>	<p><b>Lettre datée du 24 06 2019 reçue par voie postale dans la même enveloppe que les observations 7 et 9.</b> <b>Voir commentaires dans le PV</b></p>
<p>Observation N° 9 Feuillet page 09 du registre Monsieur Nicolas RENAUD [REDACTED]</p>	<p><b>Lettre datée du 24 06 2019 reçue par voie postale dans la même enveloppe que les observations 7 et 8.</b> <b>Voir commentaires dans le PV</b></p>

<p>Observation N° 11 Feuille 11 du registre Monsieur Patrick MAIRE [REDACTED]</p>	<p><b>Demande la création d'un chemin derrière son terrain pour avoir un accès</b></p>
<p>Observation N° 12 Feuille 12 du registre <u>Madame Virginie NAMORY</u> [REDACTED] et <u>Monsieur Florian DEVILLIERS</u> [REDACTED] Lettre déposée le 29 06 2019 par le père : Mr Joël DEVILLIERS</p>	<p><b>Demande à ce que le projet établi ne soit en aucune façon remis en cause à l'issue de l'enquête Publique. Madame Virginie NAMORY dresse un historique des échanges ayant donné lieu a un compromis accepté par les parties en mars 2018.</b></p>
<p>Observation N° 13 Feuille 13 du registre <u>Monsieur Florian DEVILLIERS</u> [REDACTED] Lettre déposée le 29 06 2019 par le père : Mr Joël DEVILLIERS</p>	<p><b>Demande l'intégration dans le cadre des travaux d'aménagement le prolongement de ses canalisations (eau et assainissement) en limite de la nouvelle propriété.</b></p>
<p>Observation N° 15 Feuille 15 du registre Mme Annie ABDELAZIZ Epouse BOURLIER [REDACTED] L/AR adressée le 28/06/2019</p>	<p><b>Madame BOURLIER refuse le projet concernant la nouvelle proposition de bornage. Problématiques d'inondations en période hivernale</b></p>
<p>Observation N°16 Feuille 16 du registre Monsieur Bernard MAIRE [REDACTED]</p>	<p><b>Demande à conserver pendant 5 années le récolte de fruits de son verger.</b></p>

**6/2- Interventions orales**

Les observations	Commissaire enquêteur
Observation A Monsieur Martial MAIRE [REDACTED] <i>Demande de renseignements sur les parcelles attribuées            En parfait accord</i>	Ras
Observation B Monsieur Guy PERRIN [REDACTED] <i>Demande pour couper les épines des maintenant.            Craintes concernant les eaux du lagunage qui risque            d'envahir son terrain 1 ha 41 (Compte 7060 -page 243-            ZE)</i>	Réponse apportée lors de l'entretien par le géomètre présent à mes cotés lors de la permanence. (Voir dans PV d'enquêtes en partie 2)
Observation C Monsieur Michel ROBERT [REDACTED] <i>Demande de renseignements sur les parcelles attribuées            En parfait accord</i>	Ras
Observation D Monsieur Eric MAIRE [REDACTED] <i>Ne souhaite pas faire de courrier            Après réflexion, demande à ce que son verger lui reste            attribué pour qu'il puisse continuer à faire de « la goutte »</i>	Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier. (Voir dans PV d'enquêtes en partie 2)
Observation E Monsieur Christian BOISSELLIER [REDACTED] <i>Demande de renseignements sur les parcelles attribuées            En parfait accord</i>	Ras
Observation F Monsieur Roger BOUVIER [REDACTED] <i>-Demande le prolongement rural existant en ZH 14 sur            une longueur estimé à 30 / 40 ml permettant l'accès à sa            maison            - Borne à déplacer pour avoir son compteur d'eau sur sa            propriété limite ZH 14 ET ZH53</i>	Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier
Observation G Monsieur Gilles MAIRE [REDACTED] <i>Modifier la largeur de 1,50 Compte 7100            Vanne du compteur chez mon voisin Mr Philatasse voir            pour servitude</i>	Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier

**6/2- Interventions orales (suite et fin)**

<p>Observation H</p> <p></p> <p>Il semble qu'une borne au Nord de la Parcelle à la jonction des parcelles ZB13 et ZB14 aux dire de Mr MAIRE</p>	<p>La vérification sera réalisée par un géomètre du Cabinet Cardinal</p>
--	--

**6/3- Interventions sur le site internet : Xenquêtes**

<b>Les observations</b>	<b>Commissaire enquêteur</b>
<p>Observation Internet N°1</p> <p>Monsieur Jean Marie MAIRE</p> <p><i><b>Demande de couper les arbres bons à exploiter par l'ancien propriétaire.</b></i></p>	<p><b>Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier.</b></p> <p>(Voir dans PV d'enquêtes)</p> <p><b>Recommandation :</b></p> <p><b>Attention à l'effet de contagion si accord ...</b></p>

**Chapitre 7-TRANSMISSION DU RAPPORT ET CONCLUSIONS**

Document établi en trois exemplaires :

Transmis par lettre le 08 juillet 2019 au Président Nicolas LACROIX Président du Conseil Départemental de Haute Marne. Donneur d'ordre

Transmis par lettre le 08 juillet 2019 à Mr le maire de la commune de Changey.

Transmis par lettre le 08 juillet 2019 au TA de Châlons en Champagne.

Fait à Saint Urbain le 08 /07 /2019

Le commissaire enquêteur

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Philippe BONNEVAUX  
Haute Marne



**COMMUNE DE CHANGEY**  
**HAUTE- MARNE**

**Les Annexes/ Commune de CHANGEY (52360)**

**Les Annexes :**

- Annexe 0 Délibération du Conseil municipal du 19/04/2019
- Annexe 1 Désignation du commissaire enquêteur
- Annexe 2 Arrêté d'ouverture d'enquête
- Annexe 3 Avis d'enquête publique
- Annexe 4 Lettre adressée à chaque propriétaire les informant des modalités d'enquête
- Annexe 5 Annonces légales parues dans la presse
- Annexe 6 Carte du périmètre d'AFAF
- Annexe 7 Etat statistique avant et après projet
- Annexe 8 Cartes d'assemblage avant projet
- Annexe 9 Cartes d'assemblage après projet
- Annexe 10 Cartes d'assemblage des travaux connexes
- Annexe 11 Mémoire de réponse du Conseil Départemental

**Dates : Du 31/05/2019 au 29 /06 /2019**

**Philippe BONNEVAUX**  
**Commissaire Enquêteur**

République Française  
Département HAUTE-MARNE  
Commune de **CHANGEY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/04/2019

Référence
2-2-2019

Objet de la délibération
Aménagement foncier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	8

Date de la convocation
15/04/2019

Date d'affichage
15/04/2019

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 19 Avril à 10 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de MARECHAL Jean-Pierre, Maire

**Présents** : M. MARECHAL Jean-Pierre, Maire, Mmes : BELTZUNG Michelle, BOISSELIER Maryline, PRODHON Nicole, MM : BOUVIER Roger, GAILLARD Patrice, MAIRE Gilles, MASSON Christophe

**Excusé** : M. GULLO Julien

**A été nommé secrétaire** : M. MAIRE Gilles

**Objet de la délibération** : Aménagement foncier

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la lettre reçue de la présidente de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) dans le cadre des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de Changey.

La CCAF, conformément aux dispositions de l'article L. 121-17 du code rural et de la pêche maritime, propose à l'approbation du conseil municipal le projet de créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'AFAF de Changey.

Au vu du procès-verbal de la CCAF du 27 novembre 2018, M. le Maire présente l'étude sommaire des travaux connexes comprenant, sous forme d'un tableau, le descriptif des créations et modifications de chemins proposées. Il présente également le plan d'ensemble des travaux connexes avec la localisation par un identifiant des chemins créés et modifiés. Il précise en outre que le projet d'aménagement foncier prévoit la suppression du chemin rural « dit des Crapeaux » (secteur de la station de traitement des eaux usées).

Ensuite, le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L. 133-2 du code rural et de la pêche maritime, indiquer s'il entend assurer tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes relatifs à l'AFAF de Changey projetés par la CCAF.

Au vu du procès-verbal de la CCAF du 27 novembre 2018, M. le Maire présente à nouveau l'étude sommaire des travaux connexes comprenant, sous forme d'un tableau, le détail estimatif des travaux connexes envisagés par l'AFAF de Changey (longueurs, largeurs, unités, quantité, prix unitaires et montant HT). Il est envisagé un coût estimatif des travaux connexes à hauteur de 63 060 € HT, dont 27 935 € HT supportés par la future association foncière et 35 125 € HT supportés par la commune.

M. le Maire précise que les travaux connexes d'AFAF sont subventionnables par le conseil départemental, en ce qui concerne les dépenses supportées par la commune et l'association foncière, aux taux suivants, applicables aux montants hors taxes des travaux :

Annexe 0

- Voirie : 30%,
- hydraulique : 30%,
- milieu naturel : 60%.

Vu les articles L. 121-17 et L. 133-2 du code rural et de la pêche maritime, vu le procès-verbal de la CCAF du 27 novembre 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par (nombre) voix pour, (nombre) voix contre et (nombre) votes nuls, décide :

- d'approuver le projet de créations, modifications et suppressions à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier et reportées dans l'étude sommaire des travaux connexes et figurant sur le plan d'ensemble ci-joints,
- d'assurer, pour partie, la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'AFAF de Changey, c'est-à-dire les travaux portant les identifiants 101, 102, 104, 107, 111 à 117, 119, 302 à 304, 201, 203 et 204. Les autres travaux seront dévolus à la future association foncière créée par l'AFAF,
- d'accepter les modalités de financement des travaux connexes à l'AFAF de Changey, estimant le montant des travaux devant être supportés par la commune à hauteur de 35 125 € HT,
- de prendre note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération d'AFAF,
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/04/2019  
Le Maire  
Jean-Pierre MARECHAL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

31/01/2019

N° E19000014 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 28/01/2019, la lettre par laquelle le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet d'aménagement foncier agricole et forestier établi sur le territoire de la commune de CHANGEY (Haute-Marne) avec extensions sur le territoire des communes de CHARMES, DAMPIERRE, NEUILLY-L'EVEQUE et ROLAMPONT (CHARMOILLES), par le Département de la Haute-Marne dont le siège est en l'Hôtel du Département de CHAUMONT (52905), 1 rue du Commandant Hugueny ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Philippe BONNEVAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge du Département de la Haute-Marne.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Département de la Haute-Marne et à M. Philippe BONNEVAUX.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 31/01/2019

Pour expédition conforme  
Châlons en Champagne, le 1<sup>er</sup> février 2019  
le Greffier,



Christine BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Antoine DURUP de BALEINE

Annexe 1

23 AVR. 2019

Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire  
service agriculture, aménagement foncier et sylvicole

Chaumont, le

Dossier suivi par : Jean-Jules Joly  
Tél. 03 25 32 85 71

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une ampliation de l'arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Changey.

Cet arrêté fait suite à la décision N° E19000014/51 du 31 janvier 2019 du Vice-président du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE vous désignant en qualité de commissaire enquêteur.

Mes services restent à votre disposition pour toutes les précisions que vous jugerez nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président du Conseil départemental**  
Pour le Président et par délégation,  
le directeur de l'environnement et de l'ingénierie du territoire



Mathieu Vandaële

Monsieur Philippe BONNEVAUX  
34 rue de Poissons  
52300 SAINT-URBAIN-MACONCOURT

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du conseil départemental de la Haute-Marne  
Hôtel du Département - 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 - 52905 CHAUMONT Cedex 9

[www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)

Annexe 2

Direction de l'environnement  
et de l'ingénierie du territoire

Service agriculture,  
aménagement foncier et sylvicole

relative au projet d'aménagement foncier agricole et  
forestier (parcellaire, travaux connexes et étude d'impact)  
établi par la commission communale d'aménagement  
foncier de CHANGEY

Le public, ainsi que les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de CHANGEY avec extension sur les communes de CHARMES, DAMPIERRE, NEUILLY-L'ÉVÊQUE et ROLAMPONT (territoire de CHARMOILLES) sont informés que la commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet d'aménagement des propriétés comprises dans le périmètre de l'opération. Les nouvelles limites ont été matérialisées par un bornage sur le terrain.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique au regard des articles L123-4-2, R138-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime ainsi que des articles L123-1-A et suivants, R123-1 et suivants du code de l'environnement.

**L'enquête est ouverte pendant 30 jours du vendredi 31 mai 2019 à 9h00 au samedi 29 juin 2019 à 12h00.**

Les documents désignés ci-après seront déposés en mairie de CHANGEY, 6 rue du Breuil, où ils pourront être consultés par les intéressés **aux jours et heures d'ouverture exceptionnels de la mairie de CHANGEY fixés pour cette enquête, du vendredi 31 mai à 9h et jusqu'au samedi 29 juin à 12h, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf les dimanches et jours fériés.** A savoir :

- le procès-verbal de la réunion de la commission communale d'aménagement foncier du 27 novembre 2018,
- une note non technique du projet d'aménagement foncier,
- un mémoire technique détaillant de façon statistique les évolutions proposées par le projet,
- les plans relatifs à la nouvelle organisation du territoire et à la distribution parcellaire,
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles attribuées à chaque propriétaire avec celle des terrains lui appartenant (projet de procès-verbal de l'opération d'AFAF),
- le programme des travaux connexes et la répartition de sa prise en charge,
- l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique,
- l'avis formulé par l'autorité environnementale et le mémoire en réponse qui y fait suite.

Monsieur Philippe BONNEVAUX, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, ainsi que Messieurs Jean-Pierre CARDINAL, géomètre-expert, et Jérôme POINSEL, géomètre, seront présents en mairie **le vendredi 31 mai de 9h à 12h, le mercredi 19 juin de 14h à 17h et le samedi 29 juin de 9h à 12h.** Les géomètres répondront aux questions techniques sur le projet. Le commissaire enquêteur y recevra les observations des propriétaires intéressés et du public sur le projet d'aménagement foncier qui seront consignées sur un registre papier destiné à cet effet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX, commissaire enquêteur - Mairie de CHANGEY - 6, rue du Breuil - 52360 CHANGEY.

L'enquête publique sera également accessible sur tout poste informatique connecté à internet à l'adresse : <https://www.haute-marne.fr/enquetes/>, rubrique «Projet d'aménagement foncier – commune de Changey». Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, l'accueil du Conseil départemental, 1 rue du Commandant Hugueny à CHAUMONT, dispose d'un poste informatique connecté en libre accès pendant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 18h. Les documents désignés ci-dessus et composant le dossier d'enquête seront mis en ligne sur internet pour y être consultés, et une page permettra le dépôt d'observations par la voie informatique sur le registre dématérialisé en ligne.

L'ensemble des observations, enregistrées sur le registre papier en mairie, reçues par courrier en mairie et enregistrées sur le registre dématérialisé en ligne sur internet, seront compilées avec une mise à jour régulière (au minimum hebdomadaire). Elles seront alors toutes consultables à la fois sur papier en mairie et en ligne sur internet.

Pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur portant avis sur le projet seront déposés en mairie de CHANGEY ainsi que sur le site internet du Conseil départemental pour y être tenu à disposition public. A l'issue de l'enquête publique, la commission communale d'aménagement foncier examinera chacune des observations recueillies et se prononcera sur les suites à donner. Les décisions prises seront notifiées aux intéressés.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette enquête publique, les personnes sont invitées à contacter la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire du Conseil départemental de la Haute-Marne, (tél. 03 25 32 85 71 – courriel : [service.agriculture@haute-marne.fr](mailto:service.agriculture@haute-marne.fr) – bureaux : centre administratif départemental, 4 cours Marcel Baron à CHAUMONT).

Madame, Monsieur,

Un projet d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) sur le territoire de Changey avec extensions sur les territoires de Charmes, Dampierre, Neuilly-l'Evêque et Rolampont (territoire de Charmoilles) a été établi par la commission communale d'aménagement foncier de Changey. Ce projet fait l'objet d'une enquête publique.

Vous êtes concernés par cette enquête publique en qualité de propriétaire foncier ou de titulaire de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'opération d'aménagement foncier. Vous trouverez ci-joint une copie de l'avis d'enquête publique indiquant les modalités d'organisation de cette enquête.

A ce stade de la procédure, l'enquête est un moment d'information, de consultation et d'expression du public destiné à favoriser la concertation avant toute prise de décision sur le projet parcellaire, le programme de travaux connexes et l'étude d'impact. Elle est ainsi garante du droit des propriétaires.

Mes services restent à votre disposition pour toutes les précisions que vous jugerez nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président du Conseil départemental**  
Pour le Président et par délégation,  
le directeur de l'environnement et de l'ingénierie du territoire



Mathieu Vandaële

A l'attention des propriétaires et ayants droit concernés par l'AFAF de Changey.

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du conseil départemental de la Haute-Marne  
Hôtel du Département - 1 rue du Commandant Hugué - CS 62127 - 52905 CHAUMONT Cedex 9

[www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)

## Nomination

## CDL

Société à Responsabilité Limitée  
à associé unique au capital de 5.000 €  
Siège social : 80 Rue du Val Ponce  
52000 CHAUMONT  
794 339 424 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une décision en date du 10 avril 2019, il a été décidé de nommer en tant que cogérantes de la société :  
- Madame KARDASZ Laure, demeurant à CHAUMONT (52000) 10 Avenue du 109ème RI, Apt 12 ;  
- Madame PIESSE Nadeige, demeurant à NOGENT (52800) Rue Jules Ferry, Bâtiment Voltaire ;  
- Madame LUDENIA Audrey, demeurant à NOGENT (52800) 17 bis Rue du Château, ce, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019, et pour une durée non limitée.  
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis  
1908276

## OLC

Société à Responsabilité Limitée  
à associé unique au capital de 5.000 €  
Siège social : 80 Rue du Val Ponce  
52000 CHAUMONT  
794 384 800 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une décision en date du 10 avril 2019, il a été décidé de nommer en tant que cogérantes de la société :  
- Madame BOGAERT Véronique, demeurant à COUPRAY (52210) 5, Rue des Abreuvoirs ;  
- Madame DEBRIENNE Isabelle, demeurant à RIMAUCOURT (52700) 9 Route de Joinville, ce, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019, et pour une durée non limitée.  
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis  
1908271

## LHM

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2.000 €  
Siège social : 80, Rue du Val Ponce  
52000 CHAUMONT  
795 259 878 RCS CHAUMONT

Aux termes du procès-verbal de la décision de la Présidente en date du 10 avril 2019 Madame BUTIN Audrey, demeurant à POULANGY (52800) 8 Route de Nogent, a été nommée directrice générale de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une durée non limitée.

Pour avis  
1908275

## Annonces administratives



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier (parcellaire, travaux connexes et étude d'impact) établi par la commission communale d'aménagement foncier de CHANGEY

Le public, ainsi que les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de la commune de CHANGEY avec extension sur les communes de CHARMES, DAMPIERRE, NEUILLY-L'ÉVÊQUE et ROLAMPONT (territoire de CHARMOILLES) sont informés que la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) a procédé à l'établissement du projet d'aménagement des propriétés comprises dans le périmètre de l'opération. Les nouvelles limites ont été matérialisées par un bornage sur le terrain.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique au regard des articles L123-4-2, R138-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime ainsi que des articles L123-1-A et suivants, R123-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête est ouverte pendant 30 jours du vendredi 31 mai 2019 à 9h00 au samedi 29 juin 2019 à 12h00.

Les documents désignés ci-après seront déposés en mairie de CHANGEY, 6 rue du Breuil, où ils pourront être consultés par les intéressés aux jours et heures d'ouverture exceptionnels de la mairie de CHANGEY fixés pour cette enquête, du vendredi 31 mai à 9h et jusqu'au samedi 29 juin à 12h, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf les dimanches et jours fériés.

A savoir : le procès verbal de la réunion de la CCAF du 27 novembre 2018, une note non technique du projet d'aménagement foncier, un mémoire technique détaillant de façon statistique les évolutions proposées par le projet, les plans relatifs à la nouvelle organisation du territoire et à la distribution parcellaire, un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles attribuées à chaque propriétaire avec celle des terrains lui appartenant (projet de procès-verbal de l'opération d'AFAF), le programme des travaux connexes et la répartition de sa prise en charge, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, l'avis formulé par l'autorité environnementale et le mémoire en réponse qui y fait suite.

Monsieur Philippe BONNEVAUX, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, ainsi que Messieurs Jean-Pierre CARDINAL, géomètre-expert, et Jérôme POINSEL, géomètre, seront présents en mairie le vendredi 31 mai de 9h à 12h, le mercredi 19 juin de 14h à 17h et le samedi 29 juin de 9h à 12h. Les géomètres répondront aux questions techniques sur le projet. Le commissaire enquêteur y recevra les observations des propriétaires intéressés et du public sur le projet d'aménagement foncier qui seront consignées sur un registre papier destiné à cet effet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX, commissaire enquêteur - Mairie de CHANGEY - 6, rue du Breuil - 52360 CHANGEY.

L'enquête publique sera également accessible sur tout poste informatique connecté à internet à l'adresse : <https://www.haute-marne.fr/enquetes/>, rubrique « Projet d'aménagement foncier - commune de Changey ». Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, l'accueil du Conseil départemental, 1 rue du Commandant Huguery à CHAUMONT, dispose d'un poste informatique connecté en libre accès pendant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 18h. Les documents désignés ci-dessus et composant le dossier d'enquête seront mis en ligne sur internet pour y être consultés, et une page permettra le dépôt d'observations par la voie informatique sur le registre dématérialisé en ligne.

L'ensemble des observations, enregistrées sur le registre papier en mairie, reçues par courrier en mairie et enregistrées sur le registre dématérialisé en ligne sur internet, seront compilées avec une mise à jour régulière (au minimum hebdomadaire). Elles seront alors toutes consultables à la fois sur papier en mairie et en ligne sur internet. Pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur portant avis sur le projet seront déposés en mairie de CHANGEY ainsi que sur le site internet du Conseil départemental pour y être tenu à disposition publique. A l'issue de l'enquête publique, la commission communale d'aménagement foncier examinera chacune des observations recueillies et se prononcera sur les suites à donner. Les décisions prises seront notifiées aux intéressés.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette enquête publique, les personnes sont invitées à contacter la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire du Conseil départemental de la Haute-Marne, (tél. 03 25 32 85 71 - courriel : [service.agriculture@haute-marne.fr](mailto:service.agriculture@haute-marne.fr) - bureaux : centre administratif départemental, 4 cours Marcel Baron à CHAUMONT).

1907290

## COMMUNE NOUVELLE DE SAINTS-GEOSMES

## APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## MARCHÉ DE TRAVAUX (MAPA 4)

- 1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune Nouvelle de SAINTS-GEOSMES - Impasse de la Courvée - 52200 SAINTS-GEOSMES
- 2 - Objet du marché : LA CONSTRUCTION D'UN POLE SOCIAL ET CULTUREL INTERGÉNÉRATIONNEL À SAINTS-GEOSMES
- 3 - Nature et désignation du lot relancé : Lot N°3 bis : Charpente et Structure Métallique
- 4 - Type de marché de travaux : Exécution
- 5 - Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- 6 - Modalité d'attribution des lots : Lots séparés. Les entreprises ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots, compris celles ayant déjà répondues.
- 7 - Durée du marché ou délais d'exécution : Le délai contractuel total pour l'exécution des travaux du présent dossier est fixé à 15 mois + 2 mois de préparation. Le démarrage de la phase préparatoire est fixé au 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour le lot 3 bis. Le démarrage des travaux est fixé au 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour le lot 3 bis.
- 8 - Cautionnement et garanties exigés : Constitution d'une garantie à première demande pour le remboursement de l'avance si elle est accordée.
- 9 - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Règlement par mandat administratif sous 30 jours (art. 98 CPM). Financement par des fonds propres, emprunts, subventions.
- 10 - Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
- 11 - Unité monétaire : Euro.
- 12 - Justificatifs à produire quant aux qualités de capacités du candidat :  
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.  
- Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.  
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr), thème : marchés publics).
- DC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr), thème : marchés publics).
- NOT10 ou document équivalent en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr), thème : marchés publics).
- Attestation d'assurance
- Mémoire technique
- Acte d'engagement obligatoire et CDPGF
- 13 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères économiques énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- Prix des prestations (60%)  
- Valeur technique (40%)
- 14 - Type de procédure : Procédure adaptée.
- 15 - Date limite de réception des offres : Mercredi 29 mai à 12h00.
- 16 - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 17 - Renseignements complémentaires : Marchés traités avec des entreprises groupées ou non groupées.
- 18 - Le dossier de consultation est remis à chaque entreprise ou groupement qui en fera la demande à : Reprograph - Boulevard Thiers - 52000 CHAUMONT - Tél : 03.25.31.67.67  
Les frais d'envoi et de reprographie sont à la charge de l'entreprise qui demande le dossier.
- 19 - Documents à produire : Les candidats auront à produire à l'appui de leur soumission l'ensemble des justificatifs prévus aux articles 44, 45 et 46 du CPM et dont la liste figure au dossier de consultation.
- 20 - Renseignements d'ordre technique via la plate forme auprès de : Atelier d'Architecture 52 - 1, Rue Raymond Savignac - 52000 CHAUMONT
- 21 - Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 25 Rue du Lycée, 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - Tél. 03.26.66.86.87 ; télécopieur : 03.26.21.01.87.
- 22 - Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Article L. 551-1 du Code de Justice administrative.
- 23 - Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : Vendredi 3 mai 2019
- 24 - Nombre limite des candidats pouvant être admis à présenter une offre : Pas de limitation.
- 25 - Adresse où les offres doivent être transmises (dématérialisation obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018) : [www.voixdelahautemarne.fr](http://www.voixdelahautemarne.fr) (onglet Marchés Publics)
- 26 - Téléchargement du dossier : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur : [www.voixdelahautemarne.fr](http://www.voixdelahautemarne.fr) (onglet Marchés Publics)

1907994

## Carnet

## AVIS DE DÉCÈS

▶ AGEVILLE  
Jean Isté▶ BAISSÉY  
Léon Koehl▶ BOURG  
Christophe Meyer, 48 ans▶ BOURMONT  
Régis Mathieu, 55 ans▶ BRENNES  
Geneviève Bernard, 89 ans▶ CHALINDREY  
Louise Clerc, 98 ans  
Josiane Flagez, 74 ans▶ CHANGEY  
Arlette Humblot, 77 ans▶ CHAUMONT  
Ginette Royer, 68 ansJames Lebel, 79 ans  
Jean-Paul Piat, 82 ans▶ CIRFONTAINES-  
EN-AZOIS  
Manoël Imbery, 63 ans▶ COLOMBEY-LES-DEUX-  
ÉGLISES  
Bortolo Micheli, 88 ans▶ COUSANCES-LES-  
FORGES  
Annie Bronnimann, 75 ans▶ DONIEUX  
Alain Yung, 67 ans▶ FAYL-BILLOT  
Thérèse Delaule, 84 ans▶ HORTES  
Jean-Pierre Doussot, 84 ans▶ IS-EN-BASSIGNY  
Nicole Perret, 62 ans▶ LANGRES  
Odette Szmigiel, 102 ans▶ LANNES  
Ginette Cornu▶ LANTY-SUR-AUBE  
Françoise Regismanset,  
87 ans▶ LEURVILLE  
Daniel Deprez, 80 ans▶ MARANVILLE  
Marcelle Lang, 90 ans▶ MONTIGNY-LE-ROI  
Robert Gendre, 87 ans▶ MUSSEY-SUR-MARNE  
Fabienne Goffard, 50 ans▶ NEUILLY-SUR-SUIZE  
Camille Clerc▶ ORGES  
M. J. J. J.▶ ROLAMPONT  
Monique Pelletier, 80 ans▶ ROUVROY-SUR-MARNE  
Jean-Paul Froyer, 73 ans▶ SAINT-DIZIER  
Denise Aubriet, 82 ans  
Amabile Vittorelli, 93 ans  
Maria Morbin, 89 ans  
Stéphane Leglaive, 28 ans  
Maurice Ahmed, 84 ans  
Yvon Philippe, 83 ans  
Ali Ben Lembarek, 85 ans  
Angéline Delarbre, 96 ans  
Yves Isselin, 86 ans▶ THIVET  
Monique Charrière, 85 ans▶ VAUX-SOUS-AUBIGNY  
Franck Simon, 49 ans▶ VECQUEVILLE  
Irène Nancy, 86 ans▶ VOISINES  
Nicole Robin▶ WASSY  
M. J. J. J.

Pour vos avis de décès,  
remerciements, souvenirs,  
messes

conseils auprès de notre hôtesse au

03 25 87 08 65

ou par mail

[publicite@voixdelahautemarne.fr](mailto:publicite@voixdelahautemarne.fr)



Annexe 5 (A)

## NAISSANCES

CHAUMONT  
Tiago, de Kévin Lamoise et  
Emilie Lécureuil  
Mahé, de Thibault Breton  
et Wendy Sayag  
Napoléon, de Nicolas Bass  
et Adeline Coehlin

Nolhan, de Mickaël  
Duguet et Audrey Déchanet  
Inès Ulsas, de David Ulsas  
et Adeline Bouchot  
Marwa, de Youssef Anbari  
et Sonia Chalouane

## Transformation



**CABINET FIDACT**  
**ALAIN BALLET**  
 Droit des sociétés  
 Droit fiscal  
 6 rue de la Trémoille  
 71100 CHALON-SUR-SAONE

### SOCIETE D'EXPLOITATION DE TOURISME ET DE LOISIRS

Société à Responsabilité Limitée  
 transformée en  
 Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 7 622 €  
 Siège social : Résidence de Tourisme  
 Lac de Vingeanne  
 52250 LONGEAU-PERCEY  
 411 836 273 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de Commerce, a décidé de transformer la Société par Actions Simplifiée en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou réside en actions. Il n'existe ni priorité, ni désactions. La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par les associés.

Monsieur Patrick BAUDE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Patrick BAUDE, demeurant Le Bourg - 71160 VIGNY-LES-PARAY.

Pour avis,  
 le Président  
 1909706

## Annonces administratives

# Haute Marne

## le Département

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier (parcellaire, travaux connexes et étude d'impact) établi par la commission communale d'aménagement foncier de CHANGEY Le public, ainsi que les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier (CAFA) de la commune de CHANGEY avec extension sur les communes de CHARMES, DAMPIERRE, NEUILLY-LEVEQUE et ROLAMPONT (territoire de CHARMOUILLES) sont informés que la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) a procédé à l'élaboration du projet d'aménagement foncier agricole et forestier (CAFA) et a procédé à l'opération. Les nouvelles limites ont été matérialisées par un bornage sur le terrain.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique au regard des articles L123-4-2, R138-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime ainsi que des articles L123-1-A et suivants, R123-1 et suivants du code de l'environnement. L'enquête est ouverte pendant 30 jours du vendredi 31 mai 2019 à 9h00 au samedi 29 juin 2019 à 12h00.

Tous les documents désignés ci-après seront déposés en mairie de CHANGEY, 6 rue du Breuil, du lundi au vendredi, de 9h à 12h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf exceptions de la mairie de CHANGEY fixés par arrêté préfectoral, du vendredi 31 mai à 9h et jusqu'au samedi 29 juin à 12h, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf les dimanches et jours fériés.

A savoir : le procès verbal de la réunion de la CCAF du 27 novembre 2018, une note non technique du projet d'aménagement foncier, un mémoire technique détaillant de façon statistique les évolutions proposées par le projet, les plans relatifs à la nouvelle organisation du territoire et à la distribution parcellaire, un tableau comparatif de la situation avant et après le projet, les attributions à chaque propriétaire avec celle des terrains lui appartenant (le plan cadastral est disponible en mairie de Changey), le programme des travaux connexes et la répartition de sa prise en charge, l'étude d'impact, le programme des travaux et son résumé non technique, l'avis formulé par l'autorité environnementale et le mémoire en réponse qui y fait suite.

Monsieur Philippe BONNEVAUX, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, ainsi que Messieurs Jean-Pierre CARDINAL, Géomètre-expert, et Jérôme POINSEL, Géomètre, seront présents en mairie le vendredi 31 mai de 9h à 12h, le mercredi 19 juin de 14h à 17h et le samedi 29 juin de 9h à 12h. Les observations pourront être déposées sur le projet. Le commissaire enquêteur et les propriétaires fonciers pourront également déposer leurs observations sur le projet d'aménagement foncier qui seront consignés sur un registre papier destiné à l'effet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX, commissaire enquêteur - Mairie de CHANGEY - 6, rue du Breuil - 52360 CHANGEY.

L'enquête publique sera également accessible sur tout poste informatique connecté à Internet à l'adresse : <https://www.haute-marne.fr/enquetes>, rubrique « Projet d'aménagement foncier communale de Changey ». Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, il est possible de déposer ses observations au Centre de la Haute-Marne (CHAMONT) dispose d'un poste informatique public, situé au Centre de la Haute-Marne, 10, rue d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 18h. Les documents désignés ci-dessus et composant le dossier d'enquête seront mis en ligne sur internet pour y être consultés, et une page permettra le dépôt d'observations par la voie informatique sur le registre dématérialisé en ligne.

L'ensemble des observations, enregistrées sur le registre dématérialisé en ligne sur internet, seront complétées avec une mise à jour régulière (au minimum hebdomadaire). Elles pourront être consultées sur le site internet de la Haute-Marne ([www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)) pendant toute la durée de l'enquête. Les conclusions de l'enquêteur portant avis sur le projet et les conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur portant avis sur le projet seront déposés en mairie de CHANGEY ainsi que sur le site internet du Conseil départemental pour y être tenu à disposition publique. A l'issue de l'enquête publique, la commission communale d'aménagement foncier examinera chacune des observations recueillies et se prononcera sur les suites à donner. Les décisions prises seront notifiées aux intéressés.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette enquête publique, les personnes intéressées pourront contacter la direction de l'agriculture, de la forêt et de la pêche du territoire du Conseil départemental de la Haute-Marne, (tél. 03 25 52 85 77) ou le service.agriculture@haute-marne.fr - bureaux : centre administratif départemental, 4 cours Marcel Baron à CHAUMONT).

1908558

# La Voix de la Haute-Marne

## Vos contacts

Publicité

Mardi 14 mai 2019

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier (parcellaire, travaux connexes et étude d'impact) établi par la commission communale d'aménagement foncier de CHANGEY

Le public, ainsi que les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de la commune de CHANGEY avec extension sur les communes de CHARMES, DAMPIERRE, NEUILLY-L'ÉVÈQUE et ROLAMPONT (territoire de CHARMOILLES) sont informés que la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) a procédé à l'établissement du projet d'aménagement des propriétés comprises dans le périmètre de l'opération. Les nouvelles limites ont été matérialisées par un bornage sur le terrain.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique au regard des articles L123-4-2, R138-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime ainsi que des articles L123-1-A et suivants, R123-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête est ouverte pendant 30 jours du vendredi 31 mai 2019 à 9h00 au samedi 29 juin 2019 à 12h00.

Les documents désignés ci-après seront déposés en mairie de CHANGEY, 6 rue du Breuil, où ils pourront être consultés par les intéressés aux jours et heures d'ouverture exceptionnels de la mairie de CHANGEY fixés pour cette enquête, du vendredi 31 mai à 9h et jusqu'au samedi 29 juin à 12h, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf les dimanches et jours fériés.

A savoir : le procès verbal de la réunion de la CCAF du 27 novembre 2018, une note non technique du projet d'aménagement foncier, un mémoire technique détaillant de façon statistique les évolutions proposées par le projet, les plans relatifs à la nouvelle organisation du territoire et à la distribution parcellaire, un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles attribuées à chaque propriétaire avec celle des terrains lui appartenant (projet de procès-verbal de l'opération d'AFAF), le programme des travaux connexes et la répartition de sa prise en charge, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, l'avis formulé par l'autorité environnementale et le mémoire en réponse qui y fait suite.

Monsieur Philippe BONNEVAUX, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, ainsi que Messieurs Jean-Pierre CARDINAL, géomètre-expert, et Jérôme POINSEL, géomètre, seront présents en mairie le vendredi 31 mai de 9h à 12h, le mercredi 19 juin de 14h à 17h et le samedi 29 juin de 9h à 12h. Les géomètres répondront aux questions techniques sur le projet. Le commissaire enquêteur y recevra les observations des propriétaires

intéressés et du public sur le projet d'aménagement foncier qui seront consignées sur un registre papier destiné à cet effet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX, commissaire enquêteur - Mairie de CHANGEY - 6, rue du Breuil - 52360 CHANGEY.

L'enquête publique sera également accessible sur tout poste informatique connecté à internet à l'adresse :

<https://www.haute-marne.fr/enquetes/>, rubrique «Projet d'aménagement foncier - commune de Changey». Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, l'accueil du Conseil départemental, 1 rue du Commandant Huguéy à CHAUMONT, dispose d'un poste informatique connecté en libre accès pendant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 18h. Les documents désignés ci-dessus et composant le dossier d'enquête seront mis en ligne sur internet pour y être consultés, et une page permettra le dépôt d'observations par la voie informatique sur le registre dématérialisé en ligne.

L'ensemble des observations, enregistrées sur le registre papier en mairie, reçues par courrier en mairie et enregistrées sur le registre dématérialisé en ligne sur internet, seront compilées avec une mise à jour régulière (au minimum hebdomadaire). Elles seront alors toutes consultables à la fois sur papier en mairie et en ligne sur internet.

Pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur portant avis sur le projet seront déposés en mairie de CHANGEY ainsi que sur le site internet du Conseil départemental pour y être tenu à disposition public. A l'issue de l'enquête publique, la commission communale d'aménagement foncier examinera chacune des observations recueillies et se prononcera sur les suites à donner. Les décisions prises seront notifiées aux intéressés.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette enquête publique, les personnes sont invitées à contacter la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire du Conseil départemental de la Haute-Marne, (tél. 03 25 32 85 71 - courriel : [service.agriculture@haute-marne.fr](mailto:service.agriculture@haute-marne.fr) - bureaux : centre administratif départemental, 4 cours Marcel Baron à CHAUMONT).

(J.H.M)

Annexe 5 (C)

- 4 JUIN 2019

(J.H.M)

Mardi 4 juin 2019

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier (parcellaire, travaux connexes et étude d'impact) établi par la commission communale d'aménagement foncier de CHANGEY

Le public, ainsi que les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de la commune de CHANGEY avec extension sur les communes de CHARMES, DAMPIERRE, NEUILY-L'ÉVÊQUE et ROLAMPONT (territoire de CHARMOILLES) sont informés que la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) a procédé à l'établissement du projet d'aménagement des propriétés comprises dans le périmètre de l'opération. Les nouvelles limites ont été matérialisées par un bornage sur le terrain.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique au regard des articles L123-4-2, R138-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime ainsi que des articles L123-1-A et suivants, R123-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête est ouverte pendant 30 jours du vendredi 31 mai 2019 à 9h00 au samedi 29 juin 2019 à 12h00.

Les documents désignés ci-après seront déposés en mairie de CHANGEY, 6 rue du Breuil, où ils pourront être consultés par les intéressés aux jours et heures d'ouverture exceptionnels de la mairie de CHANGEY fixés pour cette enquête, du vendredi 31 mai à 9h et jusqu'au samedi 29 juin à 12h, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf les dimanches et jours fériés.

A savoir : le procès verbal de la réunion de la CCAF du 27 novembre 2018, une note non technique du projet d'aménagement foncier, un mémoire technique détaillant de façon statistique les évolutions proposées par le projet, les plans relatifs à la nouvelle organisation du territoire et à la distribution parcellaire, un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles attribuées à chaque propriétaire avec celle des terrains lui appartenant (projet de procès-verbal de l'opération d'AFAF), le programme des travaux connexes et la répartition de sa prise en charge, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, l'avis formulé par l'autorité environnementale et le mémoire en réponse qui y fait suite.

Monsieur Philippe BONNEVAUX, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, ainsi que Messieurs Jean-Pierre CARDINAL, géomètre-expert, et Jérôme POINSEL, géomètre, seront présents en mairie le vendredi 31 mai de 9h à 12h, le mercredi 19 juin de 14h à 17h et le samedi 29 juin de 9h à 12h. Les géomètres répondront aux questions techniques sur le projet. Le commissaire enquêteur y recevra les observations des propriétaires intéressés et du public sur le projet d'aménagement foncier qui seront consignées sur un registre papier destiné à cet effet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX, commissaire enquêteur - Mairie de CHANGEY - 6, rue du Breuil - 52360 CHANGEY.

L'enquête publique sera également accessible sur tout poste informatique connecté à internet à l'adresse :

<https://www.haute-marne.fr/enquetes/>, rubrique «Projet d'aménagement foncier - commune de Changey». Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, l'accueil du Conseil départemental, 1 rue du Commandant Hugué à CHAUMONT, dispose d'un poste informatique connecté en libre accès pendant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 18h. Les documents désignés ci-dessus et composant le dossier d'enquête seront mis en ligne sur internet pour y être consultés, et une page permettra le dépôt d'observations par la voie informatique sur le registre dématérialisé en ligne.

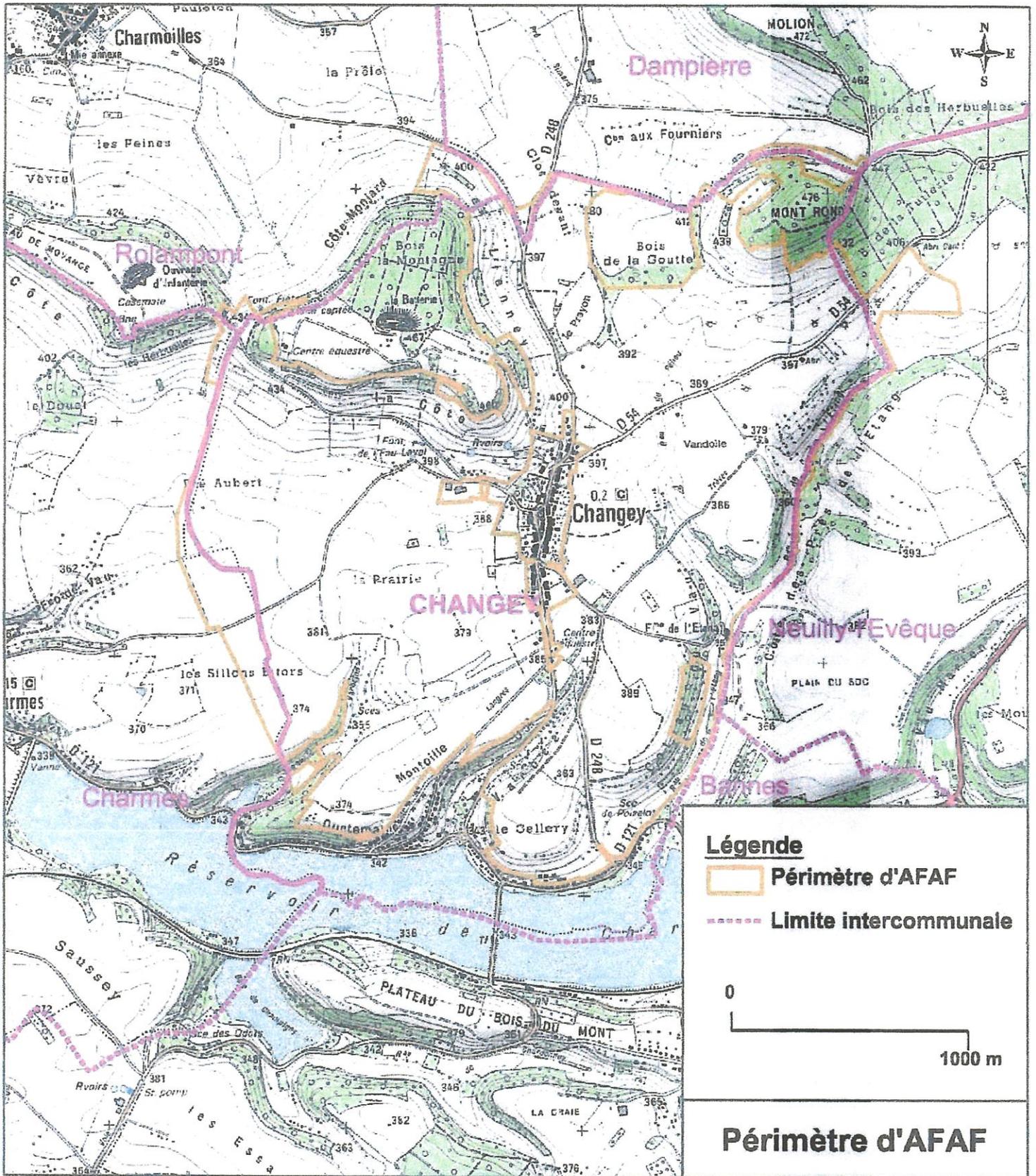
L'ensemble des observations, enregistrées sur le registre papier en mairie, reçues par courrier en mairie et enregistrées sur le registre dématérialisé en ligne sur internet, seront compilées avec une mise à jour régulière (au minimum hebdomadaire). Elles seront alors toutes consultables à la fois sur papier en mairie et en ligne sur internet.

Pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur portant avis sur le projet seront déposés en mairie de CHANGEY ainsi que sur le site internet du Conseil départemental pour y être tenu à disposition public. A l'issue de l'enquête publique, la commission communale d'aménagement foncier examinera chacune des observations recueillies et se prononcera sur les suites à donner. Les décisions prises seront notifiées aux intéressés.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette enquête publique, les personnes sont invitées à contacter la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire du Conseil départemental de la Haute-Marne, (tél. 03 25 32 85 71 - courriel : [service.agriculture@haute-marne.fr](mailto:service.agriculture@haute-marne.fr) - bureaux : centre administratif départemental, 4 cours Marcel Baron à CHAUMONT).

ANNONCES LÉGALES

Annexe 5 (D)



TOTAUX POUR CONTROLE :

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL CHANGEY

le 23/04/2019 à 09:42:26

STATISTIQUES diverses :

Surface Apports de Sélection 123456789 : 523 84 66  
Valeur Apports de Sélection 123456789 : 4045099.70

Surface Apports Réduits de Sélection 123456789 : 518 61 69  
Valeur Apports Réduits de Sélection 123456789 : 4004649.16  
avec Coefficient PRINCIPAL de Réduction : 0.990000

Nombre de parcelles Apports de Sélection 123456789 : 1683

Surface Attributions Parcelles+Chemins de Sélection 123456789 : 523 37 45  
Valeur Attributions Parcelles+Chemins de Sélection 123456789 : 4024766.50

Nb de parcelles Attributions Parcelles+Chemins de Sélection 123456789 : 302

Surface parcelles Attributions Chemins de Sélection 123456789 : 0 00 00  
Valeur parcelles Attributions Chemins de Sélection 123456789 : 0.00

Nombre de parcelles Attributions Chemins de Sélection 123456789 : 0

Nombre de Comptes de Sélection 123456789 : 166 dont :  
- comptes à un seul propriétaire.....: 94  
- comptes de Communauté.....: 18  
- comptes Nue-prop/Usuf ou Indivision...: 53  
- comptes uniparcellaires EN APPORTS.....: 58

Ventilation des Comptes et Exploitants selon Surface (statistiques INSEE) :

Ha =	0	1	2	5	10	20	50	100	∞
Comptes =	88	19	21	24	12	2	0	0	
Surface =	29	29	71	171	172	51	0	0	
Exploit.=	1	3	3	1	4	0	1	2	
Surface =	0	4	10	7	50	0	53	344	

Ventilation des Comptes et Exploitants selon NOMBRE DE PARCELLES ATTRIBUTIONS

Nb Parc.Attr. =	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 ou
Nbre Comptes=	114	28	12	7	1	1	0	0	0	2
Surface =	161	117	101	94	1	19	0	0	0	30
Nbre Exploi.=	6	1	4	0	0	1	0	0	0	3
Surface =	27	1	37	0	0	7	0	0	0	397

Taille moyenne des parcelles Apports: 0ha31a12

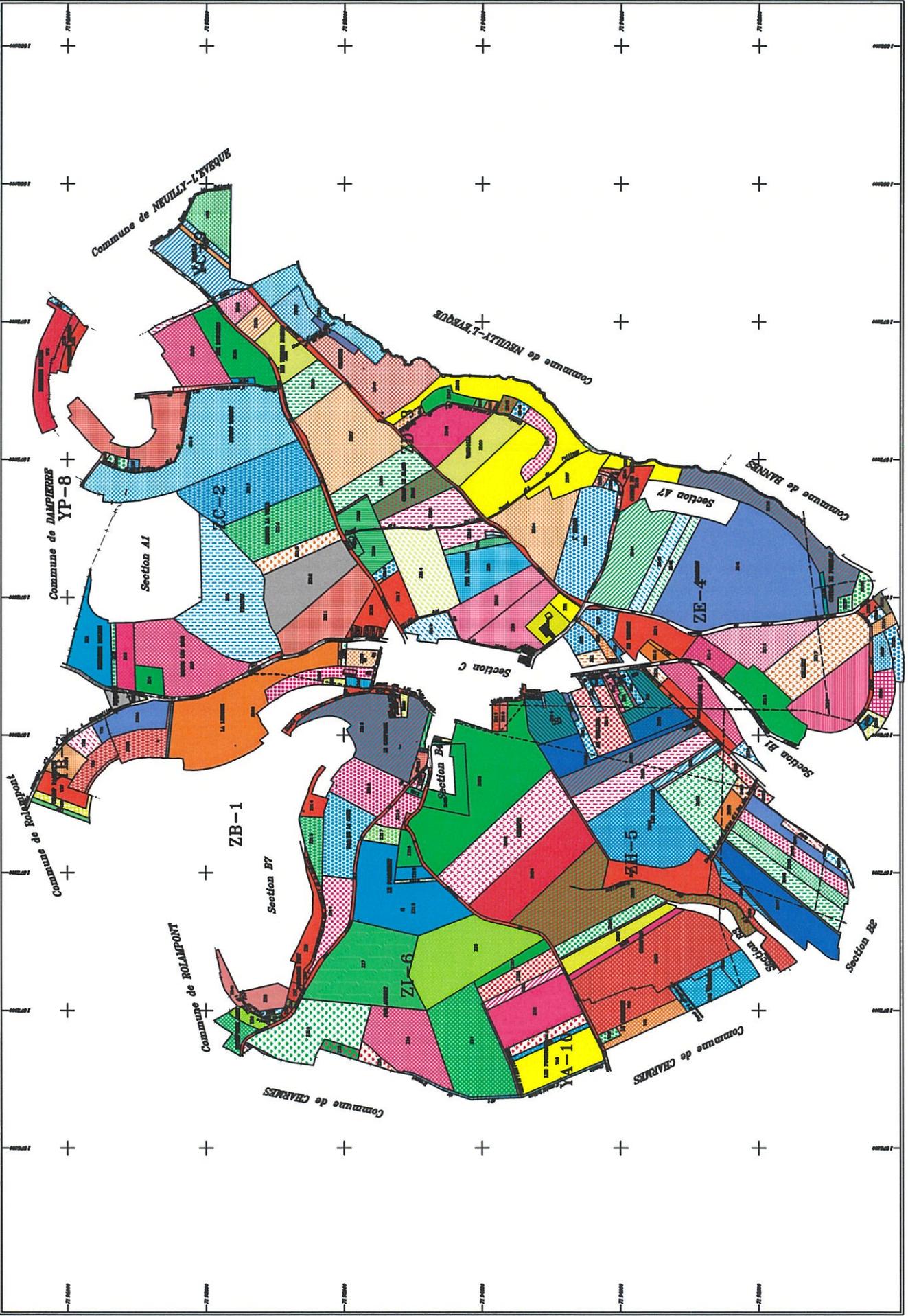
Taille moyenne des parcelles Attributions: 1ha73a30

Nombre moyen de parcelles Apports par compte: 10.01

Nombre moyen de parcelles Attributions par compte: 1.82

Annexe 7



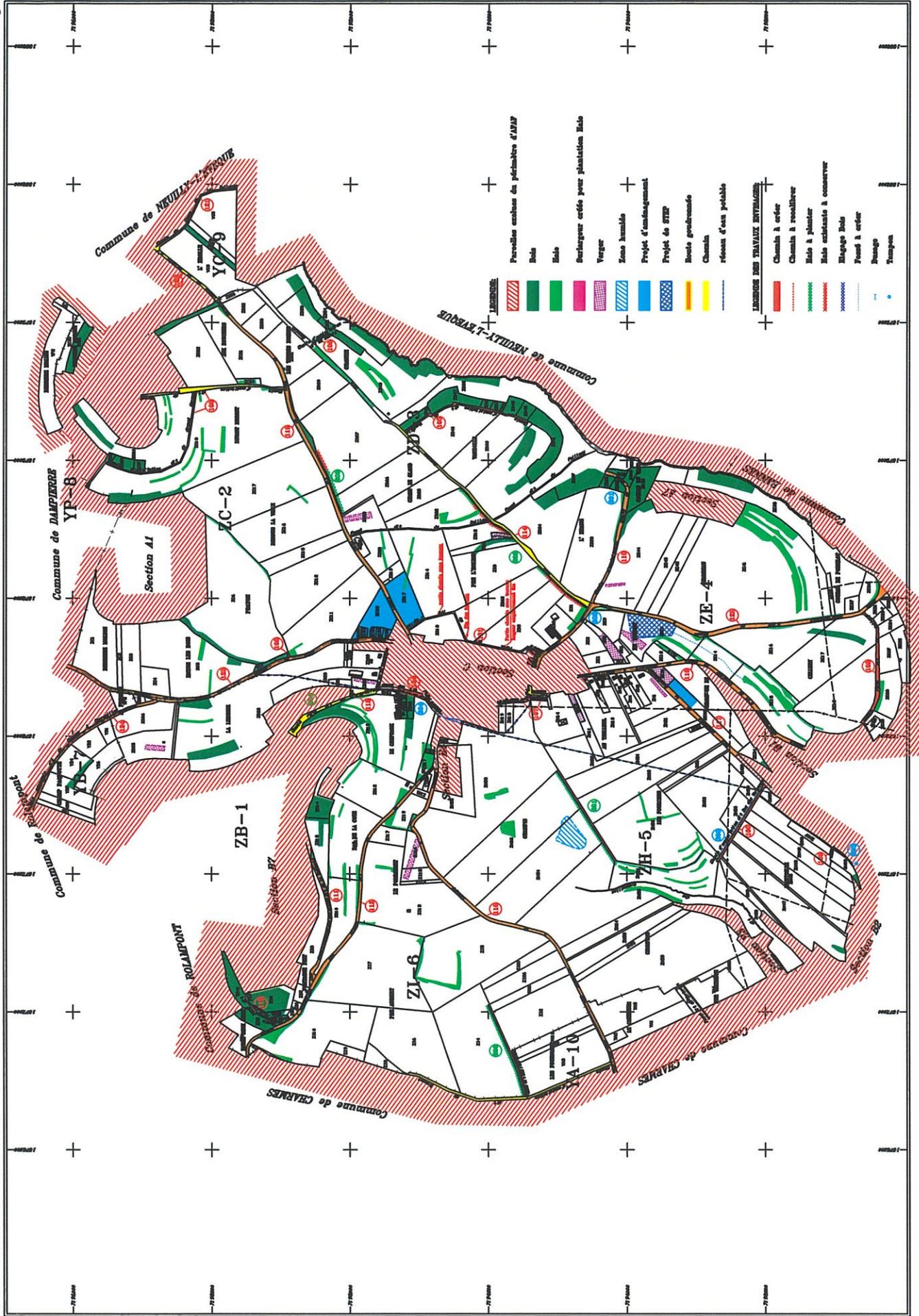


**CHANGEY (Haute-Marne)**

PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEKES  
ETUDE SOMMAIRE AVANT PROJET

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORÊTIÈRE ET ENVIRONNEMENTAL  
Site classé de l'Etat sur la Côte Bord de la Vallée Marne

Tableau d'Assemblage



*Annexe 10*

En dehors de ces remarques ci-dessus, aucun autre document, lettre, ou note ne m'a été communiqué.

**Le procès-verbal de synthèse** sera remis en mains propres à Monsieur JOLY à Chaumont le 05 07 2019

Dans les bureaux de la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire 4 Cours Marcel  
BARON 52000 CHAUMONT

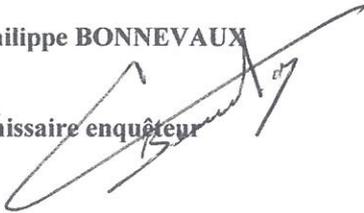
Le mémoire sollicité devra me parvenir dans un délai de quinze jours soit au plus tard le 20 juillet /2019  
à l'adresse suivante :

Mr Philippe BONNEVAUX  
Commissaire enquêteur  
34 Rue de Poissons  
52300 Saint Urbain Maconcourt

Le 05 Juillet 2019

Mr Philippe BONNEVAUX

Commissaire enquêteur



Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

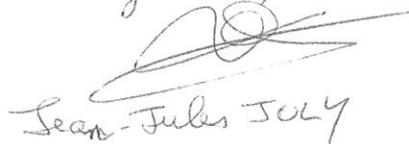
Le 05 Juillet 2019

Monsieur

Représentant du Conseil Départemental

Pas de remarques à ajouter à  
ce procès-verbal de synthèse.

Le responsable du service  
agriculture, et sylvicole  
et forestier



Jean-Jules JOLY

Enquête : E19000014 /51- Commissaire Enquêteur : Philippe BONNEVAUX  
Projet d'aménagement foncier et forestier établi par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CHANGEY (52600)

Annexe 1

**COMMUNE DE CHANGEY**

**HAUTE- MARNE**

**Enquête Publique  
Procès Verbal des Observations**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET  
D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ETABLI  
PAR LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE CHANGEY 52360**

**Donneur d'ordre**

**Monsieur Nicolas LACROIX  
Président du Conseil Départemental de la HAUTE-MARNE  
52000 CHAUMONT**

**Dossier : E 19000014/51**

**Du 31/05/19 au 29/06/19**

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier  
(parcellaire, travaux connexes et étude d'impact)  
établi par la commission communale d'aménagement foncier de CHANGEY

### Ouverture :

L'an deux mil *dix-neuf*, le *trente-et-un mai*, en exécution des dispositions de l'arrêté de M. le Président du conseil départemental de la Haute-Marne du *23 avril 2019*, nous, Mathieu Vandaële, directeur de l'environnement et de l'ingénierie du territoire au conseil départemental de la Haute-Marne, avons ouvert le présent registre destiné à recevoir les observations présentées lors de l'enquête publique.

Le présent registre, comportant 25 feuillets non mobiles numérotés de 1 à 25, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier d'enquête publique seront tenus à la disposition du public à compter de ce jour jusqu'au *29 juin 2019*.

Fait à *changey*, le *31 mai 2019*,

**Le Président du Conseil départemental**  
Pour le Président et par délégation,  
le directeur de l'environnement et de l'ingénierie du territoire



Mathieu Vandaële

<b>PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS</b>
---

**Procès –verbal de synthèse concernant les observations écrites enregistrées dans le registre d'enquête, dans les courriers reçus par voie postale ou voie numérique et des observations orales.**

<b>PREAMBULE</b>
------------------

Mr Philippe BONNEVAUX commissaire enquêteur a pu recevoir:

-le vendredi	31mai 2019	de 09h à 12 h
-le mercredi	19 juin 2019	de 14h à 17h
-le samedi	29 juin 2019	de 09 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet était consultable à la mairie de CHANGEY aux jours et heures habituelles d'ouverture exceptionnels au public fixés pour l'enquête du vendredi 31 mai 2019 et jusqu'au samedi 29 juin 2019 à 12 h, tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf les dimanches et jours fériés selon l'affichage « Avis d'Enquête Publique »

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pouvait consulter le dossier projet et les plans détaillés par section cadastrale, par commune, etc... afin de faire part de ses observations sur le registre d'enquête, par feuilles mobiles, par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Changey ainsi que par voie électronique. .

Cette synthèse est la retranscription au registre des observations par écrit ou par courriers annexés à celui-ci.

L'enquête a porté sur l'intégralité du projet et les réactions des intéressés ont toutes été prises en compte. Il retranscrit également la synthèse des observations que les citoyens ont déposés à propos de ce projet.

**Le détail des 24 observations recueillies se décomposant comme suit :**

15 Observations Ecrites figurant au registre (feuillet 1 à 13 et feuillet 15 du registre)  
 1 Observation sur le site internet (feuillet 14 du registre)  
 8 Observations Orales (A à H) commentées au PV

## Réception du public

### 1- Les observations notées sur feuilles libres sont intégrées au registre d'enquête.

*Observation N° 1 voir lettre au registre (Feuille 1) 2 pages collées*

*Monsieur Stéphane GUIGNOT*

*Lettre et plan en annexe (parcelles 128 et 284)*

#### Questions :

*Il est prévu dans le cadre du projet d'aménagement foncier la création d'un chemin à droite des parcelles ZH19 et ZH 18 (Voir plan)*

*Il n'est pas prévu d'empierrement sur ce chemin ce qui aura comme conséquence son impraticabilité compte tenu de l'humidité de cette zone afin de permettre l'accès à ma propriété. Dans l'étude sommaire des travaux connexes identifiant 107 il n'y a pas en effet de travaux prévus. Mr GUIGNOT demande que le chemin rural « CHAMPI S » puisse être empierré sur sa longueur d'environ 130 ml comme le chemin qui va être créé concernant le contournement de la commune. Mr GUIGNOT n'est pas opposé à une participation financière à définir.*

#### Réponse apportée lors de l'enquête :

*Cette observation N° 1 est la même que l'observation N° 2 ci-après et concerne le même chemin.*

*Il y aura lieu que la CCAF examine la possibilité d'empierrement pour ces deux propriétaires. Mrs GUIGNOT et MAIRE Mary*

*Observation N° 2 voir lettre au registre :(Feuille 2) 1 page collée*

*Monsieur Mary MAIRE et Nicole MAIRE :*

#### Questions :

*Demande que le chemin rural « CHAMPIS » puisse être empierré sur sa longueur d'environ 130 ml comme celui qui va être créé concernant le contournement de la commune.*

*Dans l'étude sommaire des travaux connexes identifiant 107 il n'y a pas de travaux prévus.*

*Il y aura lieu que la CCAF examine la possibilité d'empierrement pour ces deux propriétaires. Mrs GUIGNOT et MAIRE Mary*

*Observation N°3 voir la lettre au registre (Feuillet 3) 1page collée*

**Madame Paulette BROCHOT:**

représentée par **Monsieur Christophe JACQUOTTIN**

**N° de compte 5890- Page 21 ZH 18**

**Parcelles d'apport 0 ha 26 ares 75 cts pour une valeur de 2354 points**

**Parcelle attribuée 0 ha 28 ares 96 cts pour une valeur de 2320 points**

**Et**

**N° de compte 7740- Page 260 ZH 19**

**Parcelles d'apport 0 ha 25 ares 20 cts pour une valeur de 2159 points**

**Parcelle attribuée 0 ha 26 ares 55 cts pour une valeur de 2121 points**

**Objet :**

***Demande que les deux parcelles puissent être inversées***

**Réponses apportée lors de l'enquête**

***L'avis sera rendu par la CCAF***

*Observation N°4 voir la lettre au registre (Feuillet 4) 1 page collée*

**Madame Jeannine RONSAIN née BOISSELIER:**

représentée par **Monsieur Gaetan FOUREL**

**N° de compte 7960 - Page 269**

**Parcelles d'apport 0 ha 78 ares 14 cts pour une valeur de 2666 points**

**Parcelle attribuée 0 ha 72 ares 23 cts pour une valeur de 2652 points**

**Objets:**

**1**

***Demande que dans les lots attribués la parcelle ZD51 puisse être augmentée de 5 à 6 ares afin de conserver la même quantité de bois et que la parcelle attribuée ZH12 soit réduite d'environ 2 ares.***

**2**

***Dans cette lettre Madame Jeannine RONSAIN née BOISSELIER souhaite vendre sous seing privé la parcelle A 422 à ses enfants Gaëtan FOUREL pour un prix fixé à 500 euros.***

***Dossier pris en charge par le Cabinet de géomètre***

***Monsieur FOUREL est passé le 29 06 2019 pour signer un acte sous seing-privé avec le cabinet CARDINAL (Géomètre) pour cette régularisation au prix fixé entre les parties à 500 euros.***

**Réponses apportée lors de l'enquête :**

***Une visite sur place fut réalisée avec Monsieur FOUREL le 31 05 et Mrs CARDINAL et Mr JOLY pour en étudier la faisabilité. Objet 1***

***L'avis sera rendu par la CCAF***

*Observation N° 5 voir lettres et plan au registre (Feuillet 5) 3 pages collées*

GODLAND

Monsieur Benoit LANDANGER

*Entretien du 19 06 2019 lors de la permanence.*

*Cette observation fut sans en aucun doute la plus problématique de cette enquête et risque d'entraîner un contentieux certain :*

*-Dans l'idéal on ne change rien selon Mr LANDANGER*

*-Refus catégorique de modifier les parcelles 1780-1782-1784*

*-Il est inenvisageable de séparer la parcelle 1784 et la parcelle 1648*

*-Enjeux financiers à prendre en considération compte tenu de la localisation des parcelles se situant face au lac de Charmes.*

*La problématique repose également sur le fait que les deux accès goudronnés actuels de la route vont disparaître pour être remplacés par la création d'un chemin futur au Nord de la propriété ?*

*Monsieur LANDANGER est prêt à faire un geste sur la partie Est et au Nord de sa propriété si besoin concernant un intérêt collectif mais en aucun cas de faire des concessions sur la partie Est de sa propriété.*

*Le commissaire enquêteur demande à la CCAF de porter une attention toute particulière sur cette observation qui me semble en partie fondée afin d'éviter un long et couteux épisode juridique.*

*Observation N° 6 voir plans au registre (Feuillet 6) 3 pages collées*

Monsieur Christophe MASSON

*Plans joints au registre d'enquête:*

*Demande de réduction de la parcelle 4 (en vert sur le plan)*

*Sur le plan joint (Document initial proposé en 1)*

*Sur le plan joint (Nouvelle proposition en 2) accord de la commune avec prise de quelques ares de la Parcelle appartenant à Mademoiselle DAVELUY Virginie représenté par son père Claude DAVELUY qui a donné son accord (compte 2800)*

Recommandation du Commissaire enquêteur :

*Cette demande concerne 4 intervenants :*

*-Mr Christophe MASSON (rencontré lors de permanences) compte 5220 en jaune sur le plan*

*-Mlle Virginie DAVELUY représentée par son père Claude DAVELUY (rencontré aux permanences des 19 06 et 29 06) compte 2800 au nord et au sud de la parcelle de Monsieur MAIRE Joël .*

*-Mr Joël MAIRE (avec qui je n'ai eu aucun contact lors de l'enquête) compte 5840 en mauve sur le plan.*

*-La commune pour la parcelle 4 en vert sur le plan*

*Si chaque partie semble d'accord (à parfaire avec Mr Joël MAIRE)*

*J'ai cru percevoir un problème à venir concernant un déplacement, un renouvellement des clôtures qui va entraîner une problématique qu'il convient d'anticiper.*

*Je ne peux que préconiser une rencontre des 4 parties en sous commission afin de bien se mettre d'accord et permettre la validation définitive de ce dossier.*

*L'avis sera rendu par la CCAF*

*Observation N° 7 voir lettre au registre (Feuillet 7) 1 page collée*

Monsieur GODFROY-GAUTHIER Jean Michel

*Compte 4180 (Au niveau global)*

*Apport 09 ha 34 pour 7400 points*

*Attribution 08 ha 49 pour 7319 points*

*Demande de rester propriétaire de la parcelle C70 (3 ares 18) et souhait de garder la parcelle A 823 dans le but de regroupement de parcelles.*

*L'avis sera rendu par la CCAF*

**Observation N° 8 voir lettre au registre (Feuillet 8) 1 page collée**

**Monsieur Nicolas RENAUD**

**Compte 7720 (Au niveau global)**

**Apport 10 ha 43 pour 8300 points**

**Attribution 10 ha 46 pour 8400 points**

**Demande de rester propriétaire de la parcelle C68 (4 ares 25) en l'excluant du remembrement et souhait de regroupement sur la section B lieu dit « Le Breuille »**

**L'avis sera rendu par la CCAF**

**Observation N° 9 voir lettre au registre (Feuillet 9) 1 page collée**

**Monsieur Jean RENAUD**

**Compte 7700 (Au niveau global)**

**Apport 09 ha 72 pour 8000 points**

**Attribution 10 ha 00 pour 7910 points**

**Demande d'exclusion du remembrement de la parcelle B53 et souhait de garder la parcelle A 822 dans le but de regroupement de parcelles.**

**L'avis sera rendu par la CCAF**

**Observation N° 10 voir mail et lettre au registre (Feuillet 10) 3 pages collées**

**Madame Claudette MAIRE**

**Compte 5840**

**Apport 45 ares 55**

**Attribution 45 ares 83**

**Madame MAIRE Claudette et ses enfants demandent à ce que ce verger reste à son nom en totalité.**

**Toute proposition sera refusée. Bien à caractère familial et sentimental.**

**L'avis sera rendu par la CCAF**

**Observation N° 11 voir lettre manuscrite au registre (Feuillet 11) 1 page collée**

**Monsieur Patrick MAIRE**

**Dans son courrier manuscrit du 29 06 2019 Monsieur Patrick MAIRE demande à avoir un chemin d'accès derrière sa propriété, à ce jour il n'y a pas d'accès par devant .  
Demande faite verbalement « en son temps » à la commission mais sans suite à ce jour (à vérifier)  
A ce jour nous ne disposons que du courrier joint du 29 06 2019 étayant sa demande.**

**L'avis sera rendu par la CCAF**

**Observation N° 12 voir lettre au registre (Feuillet 12) 1 page collée**

**Madame Virginie NAMORY**

**et**

**Monsieur Florian DEVILLIERS**

**Lettre déposée le 29 06 2019 par son père : Mr Joël DEVILLIERS**

**Demande que le projet établi ne soit pas remis en cause à l'issue de l'enquête et ce pour quelconque raison.  
Madame NAMORY dresse dans son courrier l'historique des échanges qui a trouvé un compromis entre les parties le 02 mars 2018.  
Attente de la décision de la CCAF**

**Observation N° 13 voir lettre au registre (Feuillet 13)) 1 page collée**

**Monsieur Florian DEVILLIERS**

**Lettre déposée le 29 06 2019 par son père : Mr Joël DEVILLIERS**

**Monsieur Florian DEVILLIERS nous précise que sa parcelle B1423 est distribuée par le réseau d'eau et assainissement.  
Ces réseaux furent financés par des fonds propres familiaux.  
Dans le projet des travaux connexes une bande enherbée est prévue à l'arrière de sa propriété.**

**Demande d'intégrer dans le cadre de ces travaux le prolongement de ces canalisations en limite de propriété de cette future parcelle.**

**L'avis sera rendu par la CCAF**

*Observation N° 14 voir lettre au registre (Feuillet 15) 1 page collée  
Mme Annie ABDELAZIZ Epouse BOURLIER*

*L/AR adressée le 28/06/2019*

*Demande 1*

*Madame BOURLIER refuse le projet concernant la nouvelle proposition de bornage et souhaite conserver la délimitation antérieure datant du 26 janvier 2012 (Cabinet KOLB)...*

*Demande 2*

*Problématiques d'inondations en période hivernale sur sa propriété, provoquée par un manque d'entretien, et par l'absence de drainage des exploitants agricoles situées en amont.  
Phénomène qui s'aggrave provoquant d'importants dégâts. A vérifier.*

*L'avis sera rendu par la CCAF concernant la Demande 1*

*Le Demande 2 n'est pas à prendre du ressort de la CCAF mais elle sera à régler entre propriétaires pour étude des travaux à réaliser en amont de la propriété de Madame Bourlier si les nuisances sont celles décrites par la L/AR du 28 06 2019.*

*Observation N° 16 voir lettre au registre (Feuillet 16) 1 page collée  
(lettre du 24 06 reçue par mail de la mairie de CHANGEY le 05 juillet 2019 après échanges avec Mr le maire pour intégration au PV compte tenu de la date d'émission du 24 juin 2019)  
Monsieur MAIRE Bernard*

*Demande à conserver la récolte de fruits pendant 5 années sur mon verger cadastré A 843 d'une surface de 3 ares 30 centiares.*

*L'avis sera rendu par la CCAF  
A voir avec le nouveau propriétaire*

## 2- Les demandes d'informations formulées sur le Site :

X ENQUETES

*Observation N°1 voir lettre au registre (Feuillet 14)) 1 page collée*

### 1 observation

Question de Mr Jean Marie MAIRE portant sur les haies à garder et sur la possibilité laissé à l'ancien propriétaire de couper les arbres bons à exploiter dans un délai de 3 ans.

*L'avis sera rendu par la CCAF*

Attention à l'effet de contagion ...

## 3- Les demandes d'informations formulées Oralement

Monsieur Martial MAIRE : *Observation orale A*

*N° de compte 5840- Page 216 - Section C*

*Parcelles d'apport 0 ha 45 ares 55 cts pour une valeur de 3901 points*

*Parcelle attribuée 0 ha 45 ares 83 cts pour une valeur de 3901 points*

*En parfait accord avec l'attribution communale nouvelle. RAS*

Monsieur Guy PERRIN: *Observation orale B*

*N° de compte 7060- Page 243-ZE*

*Parcelles d'apport 1 ha 55 ares 20 cts pour une valeur de 9935 points*

*Parcelle attribuée 1 ha 41 ares 03 cts pour une valeur de 9912 points*

### Questions :

*Demande pour couper les épines sur la parcelle attribuée.*

*Mr PERRIN fait état de ses craintes concernant les eaux du Lagunage qui risque d'envahir sa parcelle.*

### Réponses apportée lors de l'enquête

*Ok pour couper UNIQUEMENT les épines dans l'attente de la décision de la CCAF pour engager d'autres travaux.*

*Mr CARDINAL, Géomètre, apporte la réponse aux craintes concernant l'envahissement de l'eau sur la parcelle Désignées.*

**Monsieur ROBERT Michel :** *Observation orale C*

Parcelles d'apport 0 ha 72 ares 55 cts pour une valeur de 5641 points  
Parcelles attribuées 0 ha 74 ares 58 cts pour une valeur de 5591 points  
Voir sur les plans le positionnement des nouvelles parcelles attribuées.  
En parfait accord avec l'attribution communale nouvelle. RAS

**Monsieur Eric MAIRE :** *Observation orale D*

Ne souhaite pas faire de courrier.  
Monsieur Eric MAIRE possède à ce jour un Verger de 14 ares 18 (Section B 1022) qui se trouve attribué à Monsieur Mary MAIRE.  
Après réflexion il entend conserver son bien ou au minimum conserver l'entrée de sa propriété actuelle et des arbres pour continuer à faire de « la goutte »

*Je demande à la CCAF de bien vouloir étudier cette observation.*

**Monsieur Christian BOISSELIER :** *Observation orale E*

Demande de renseignements sur les parcelles attribuées  
En parfait accord

**Monsieur Roger BOUVIER :** *Observation orale F*

Questions :

- Demande le prolongement du chemin rural existant en ZH 14 sur une longueur estimé à 30 / 40 ml permettant l'accès à sa maison
- Borne à déplacer pour avoir son compteur d'eau sur sa propriété limite ZH 14 et ZH53 (retranscription exacte de ce que m'a dit Mr BOUVIER dans les usages le compteur se trouve plutôt en limite de propriété ?)

Réponses apportée lors de l'enquête

Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier

Monsieur Gilles MAIRE : *Observation orale G*

[REDACTED]

Questions :

-Modifier la largeur de 1,50 ml. Compte 7100

-Vanne du compteur se situant chez mon voisin Mr Philatas voir pour servitude

Réponses apportée lors de l'enquête

Décision à apporter par la commission communale d'aménagement foncier

Monsieur Patrick MAIRE : *Observation orale H*

[REDACTED]

Question:

Il semble qu'une borne au Nord de la Parcelle à la jonction des parcelles ZB13 et ZB14 aux dire de Mr MAIRE est absente au 29 06 2019.

Réponses apportée lors de l'enquête

La vérification sera réalisée par un géomètre du Cabinet Cardinal

En dehors de ces remarques ci-dessus, aucun autre document, lettre, ou note ne m'a été communiqué.

Le procès-verbal de synthèse étant remis en mains propres à Monsieur JOLY à Chaumont le 05 07 2019

Dans les bureaux de la Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire 4 Cours Marcel  
BARON 52000 CHAUMONT

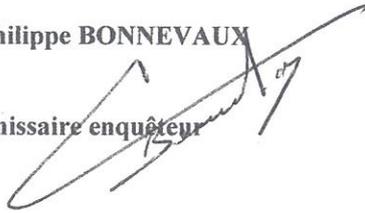
Le mémoire sollicité devra me parvenir dans un délai de quinze jours soit au plus tard le 20 juillet /2019  
à l'adresse suivante :

Mr Philippe BONNEVAUX  
Commissaire enquêteur  
34 Rue de Poissons  
52300 Saint Urbain Maconcourt

Le 05 Juillet 2019

Mr Philippe BONNEVAUX

Commissaire enquêteur



Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

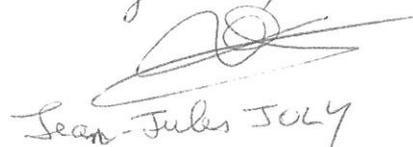
Le 05 Juillet 2019

Monsieur

Représentant du Conseil Départemental

*Pas de remarques à ajouter à ce procès-verbal de synthèse.*

*Le responsable du service agriculture, et sylvicole  
et foncier*



Jean-Jules JOLY

**Clôture :**

Le délai d'enquête étant expiré, nous, Philippe BONNEVAUX,  
commissaire enquêteur, avons clos le 29 Juin 2019 à  
12 h 20 minutes le présent registre. Les feuillets ayant reçu les  
observations présentées lors de l'enquête publique sont numérotés de 1 à 15 -  
scu de un à seize -

Le présent registre ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête publique seront adressés par mes soins dans un délai de trente jours à M. le Président du Conseil départemental.

Fait à Changy, le 29/06/19

**Le commissaire enquêteur,**  
(cachet et signature)

Philippe BONNEVAUX  
Commissaire Enquêteur  
Haute Marne

